

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4353 du Vendredi 25 Septembre 2026 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CONGO

Hôpitaux en grève, malades abandonnés!

*Face au blocage des négociations, les patients payent le prix fort
d'une grève qui s'éternise (P.3)*

ÉCONOMIE DU CLIMAT

Pour un statut juridique du carbone des forêts congolaises

Sur les dizaines de milliards de dollars de valeur générée chaque année par le massif forestier régional, les paiements réellement perçus par le Congo au titre de la préservation de ses forêts se chiffrent en dizaines de millions de dollars. Pas en milliards. En dizaines de millions. C'est, à l'échelle du potentiel, une aumône.

(P.2)

ELECTIONS A LA FECOFOOT

Les urnes vont parler, mais le TAS aura le dernier mot

(P.15)



Carle Boniface Malalou



Eric Alain Mantot

EDITORIAL

Les médias ont fait salon

CANAL+



Nomad
EDUCATION

LA PLATEFORME DE REUSSITE
SCOLAIRE POUR TOUS

DU 10 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE
1 MOIS GRATUIT*
A L'OPTION Nomad+
POUR LES ABONNES CANAL+



TELECHARGEZ
L'APPLICATION

*Offre valable une seule fois sur la période du 10 septembre au 31 octobre 2026.



JOURNEE MONDIALE DES MISSIONS

L'appel du Pape à l'unité en Christ

(P.8)

ÉCONOMIE DU CLIMAT

Pour un statut juridique du carbone de nos forêts

Le bassin du Congo respire pour la planète. Chaque année, ses émissions nettes de dioxyde de carbone (CO₂) sont négatives d'environ 600 millions de tonnes. En d'autres termes, les arbres du bassin du Congo absorbent bien plus de dioxyde de carbone qu'ils n'en rejettent, un service que des chercheurs du Center for Global Development (USA) chiffrent entre 30 et 55 milliards de dollars par an pour l'ensemble des six pays du bassin, selon la manière dont on valorise cette absorption.

Par le Dr Aimé Dieudonné Mianzenza, économiste

À titre de comparaison, cela représente plus d'un tiers du produit intérieur brut cumulé de la région. La République du Congo, à lui seul, abrite plus de 20 millions d'hectares de forêt, plus de 60% de son territoire national. Ses habitants sont assis sur l'un des plus grands réservoirs de carbone de la planète.

Et pourtant. Sur ces dizaines de milliards de dollars de valeur générée chaque année par le massif forestier régional, les paiements réellement perçus par le Congo au titre de la préservation de ses forêts se chiffrent en

dizaines de millions de dollars. Pas en milliards. En dizaines de millions. C'est, à l'échelle du potentiel, une aumône.

Pourquoi un tel écart?

On pourrait croire que le monde n'est pas prêt à payer pour l'air pur que nous produisons. C'est faux : la demande existe, portée par les engagements climatiques des pays riches et par un marché volontaire du carbone en pleine expansion. Le vrai blocage est ailleurs, et il est de notre fait: le carbone de nos forêts n'a pas de statut juridique.

Concrètement, le Code forestier congolais organise l'exploitation du bois,



Dr Aimé Dieudonné Mianzenza

c'est-à-dire qui a le droit de couper, où, combien. Mais il ne dit rien sur qui possède le carbone que ces mêmes arbres stockent. Ce carbone n'est ni un bien qu'on peut vendre, ni un actif qu'on peut garantir à un investisseur, ni une ressource dont la loi précise qui, de l'État, des collectivités locales ou des communautés qui vivent de la forêt, en tire les revenus. Sans cette clarté, aucune transaction sérieuse ne peut se conclure à grande échelle. La République démocratique du Congo a pris de l'avance en se dotant d'une autorité de régulation des marchés carbone et d'un cadre légal qui évolue depuis 2009. Chez nous, ce chantier reste à ouvrir.

Le piège qu'il ne faut pas reproduire

Une question, plus discrète mais décisive se pose: que faire de cet argent, le jour où il arrivera en volume? On sait, par expérience, que quand une manne financière massive entre dans l'économie sans discipline, elle fait grimper le coût de la vie, décourage l'agriculture et

l'industrie locales, et rend le pays dépendant d'un robinet extérieur qu'on ne contrôle pas. Les économistes appellent cela la «maladie hollandaise» ou «Dutch disease en anglais».

Une fenêtre qui s'ouvre

Le Fonds bleu pour le bassin du Congo, porté par la présidence congolaise depuis 2016, a réuni

environ 3 milliards de dollars lors d'une table ronde des bailleurs à Brazzaville en mai 2026, sur les 5,3 milliards recherchés d'ici à 2028, avec la promesse de premiers décaissements effectifs avant la fin de l'année. C'est une avancée réelle. Mais mobiliser des financements internationaux ne suffit pas si, en interne, le carbone congolais reste un actif sans statut et sans véhicule de gestion sanctuarisé.

La forêt du bassin du Congo ne restera pas éternellement une évidence gratuite pour le monde. Le jour où sa valeur sera pleinement reconnue et transigée, la question ne sera plus «combien vaut notre carbone?» mais «qui, chez nous, en a posé les règles avant que d'autres ne les posent à notre place?». C'est un chantier de souveraineté économique autant que climatique. Il se joue maintenant.



«La forêt du bassin du Congo ne restera pas éternellement une évidence gratuite pour le monde».

Le carbone-forestier: notre prochaine rente?

Face au déclin inexorable du pétrole, la forêt du Bassin du Congo apparaît comme une nouvelle source de revenus. Mais la rente carbone-forestière obéit à d'autres règles, et elle n'échappera pas aux travers de la précédente sans institutions adaptées.

Le pétrole finance de nombreux États du Bassin du Congo, leurs infrastructures et l'emploi public. Cette rente entretient une dépendance bien connue: recettes volatiles, faible diversification, concentration du pouvoir autour du partage de la rente. Or le pétrole est une ressource non renouvelable, une ressource épuisable.

S'agissant de la République du Congo, notre pays abrite une part majeure du deuxième massif forestier tropical de la planète et les tourbières de la Cuvette centrale, immenses réserves de carbone. Le monde se dit prêt à rémunérer leur préservation.

Rente pétrole versus rente carbone-forestier: deux rentes de nature opposée

La rente pétrolière est une rente d'extraction: on produit, on vend, l'État prélève sa part. La rente carbone-forestière est une rente d'abstention: elle rémunère ce que l'on ne détruit pas. Elle n'existe que par des règles fixées en grande partie hors du pays.

Trois leçons pour le Congo

D'abord, l'échelle. La rente carbone ne remplacera pas la rente pétrolière. Elle peut en accompagner le déclin. Il faudra gérer les deux ensemble, y compris lorsque des permis pétroliers chevauchent des tourbières. Ensuite, le risque de captation. L'opacité des contrats carbone et l'attribution discrétionnaire des droits créent de nouveaux guichets. La rente peut changer de nature sans que change la manière de la partager.

Enfin, la souveraineté. Le Congo a appris à négocier sa rente pétrolière. La rente carbone, elle, est co-gouvernée par des acteurs extérieurs qui décident de ce qui compte et à quel prix. Préserver une capacité nationale de décision est stratégique.

Transformer la rente en développement

Les paiements carbone arrivent tard, après vérification des résultats, et restent exposés au risque d'annulation. Pour qu'ils financent l'agriculture, la transformation du bois ou les infrastructures rurales, il faut une institution financière nationale capable de les mobiliser sur le long terme et d'en garantir la transparence. Passer du pétrole à la forêt peut être l'occasion de rompre avec l'économie de rente elle-même, à condition de bâtir, dès maintenant, les institutions qui l'empêcheront de se reproduire.

Ndlr: L'auteur, Docteur d'État ès Sciences Économiques, est Président-fondateur de l'Institut Congolais pour l'Économie du Climat (ICEC)

Désignations	Rente pétrolière	Rente carbone-forestière
Origine	Ressource extraite, épuisable	Forêt préservée
Prix	Marché mondial, volatil	Négocié, faible et incertain
Condition de paiement	Produire	Prouver et faire prouver les résultats
Durée	Limitée par les réserves	Durable mais réversible
Bénéficiaire	L'État, de façon centralisée	État, concessionnaires, communautés
Qui fixe les règles	L'État producteur	Surtout bailleurs et acheteurs

CONGO

Hôpitaux en grève, malades abandonnés !

Jusqu'où faudra-t-il aller? Combien de malades devront encore errer d'un hôpital à l'autre? Combien de familles devront encore vendre leurs maigres biens pour tenter de sauver un proche? Combien de vies devront encore être menacées avant que les pouvoirs publics prennent enfin la mesure de la catastrophe qui se déroule dans les hôpitaux congolais?

Au CHU de Brazzaville comme dans plusieurs hôpitaux généraux, la situation devient chaque jour plus préoccupante. La grève s'installe, les services fonctionnent au ralenti, les malades attendent, les familles s'inquiètent et le système sanitaire public donne le sentiment de s'enfoncer dans une crise dont personne ne semble vouloir prendre la pleine mesure.

Le malade, lui, n'a pas le droit de faire grève. La maladie non plus.

Un infarctus n'attend pas. Une hémorragie n'attend pas. Une complication de grossesse n'attend pas. Un accident n'attend pas. Une infection grave n'attend pas. Mais dans un système hospitalier paralysé, le patient, lui, est prié d'attendre. Attendre quoi? une solution? la reprise du travail? une négociation? une hypothétique amélioration de la situation? Pendant ce temps, les familles courent. Elles courent du CHU vers une clinique privée, d'un centre de santé vers un autre établissement. Elles cherchent désespérément un médecin, un lit, un médicament, un examen, une prise en charge. La souffrance devient un parcours du combattant.

Et dans cette crise, une fracture sociale apparaît avec une brutalité particulière. Ceux qui ont de l'argent peuvent encore pousser les portes du secteur privé. Ils peuvent payer une consultation, une hospitalisation, des examens et des médicaments. Pour eux, la crise du secteur public est certes pénible, mais il existe encore une porte de sortie. Mais pour les autres?

Pour le fonctionnaire modeste-ment rémunéré? Pour le retraité qui attend sa pension? Pour le chômeur? Pour la mère de famille qui peine déjà à nourrir ses enfants? Pour celui qui n'a pas quelques centaines de milliers de francs CFA à déboursier pour une prise en charge? Pour eux, la maladie peut rapidement devenir une tragédie.

Le plus révoltant est peut-être de voir se développer un véritable commerce de la détresse. Lorsque le public ne fonctionne plus normalement, le privé récupère naturellement une partie des patients. Les cliniques remplissent leurs salles, les consultations se multiplient, les factures s'accumulent.

Les salaires contre la reprise des soins

L'hôpital public est pris dans un terrible engrenage: des personnels de santé réclament le paiement de leurs salaires et, faute de règlement, la reprise normale des activités reste suspendue. Pendant ce temps, les malades attendent, errent et, pour certains, voient leur état se dégrader.

La crise s'enlise. Le personnel réclame le paiement des salaires dus et fait de la régularisation de cette situation une condition essentielle à la reprise normale du service. Autrement dit, tant que les salaires ne seront pas payés, l'hôpital restera en partie paralysé.

Et entre ces deux réalités, des travailleurs qui réclament leur dû et un État confronté à ses obligations, il y a une troisième catégorie qui ne devrait jamais être sacrifiée: le malade qui n'est pourtant responsable de rien. Il n'est responsable ni des retards de paiement des salaires, ni des difficultés financières de l'administration, ni des négociations entre les syndicats et les pouvoirs publics. Mais c'est lui qui se retrouve au bout de la chaîne, confronté à l'attente, à l'incertitude et à l'angoisse. On réclame les salaires. Les malades réclament des soins. Et pendant que chacun attend que l'autre bouge, la situation sanitaire se détériore.

Cette situation pose une question fondamentale: comment un système de santé peut-il fonctionner normalement lorsque ceux qui sont chargés de soigner ne sont pas eux-mêmes régulièrement payés? Les médecins, infirmiers, sages-femmes, techniciens et autres agents hospitaliers ont eux aussi des familles à nourrir, des loyers à payer, des enfants à scolariser et des obligations quotidiennes à assumer. Le paiement régulier du salaire n'est donc pas une faveur. C'est une obligation.

Mais précisément parce que la santé est un secteur essentiel, la réponse à cette crise ne peut pas être laissée à l'usure du temps. Car pendant que les salaires sont attendus, les malades, eux, ne peuvent pas attendre. Ils se retrouvent contraints de chercher des alternatives dans les établissements privés. La crise du public devient ainsi une aubaine économique pour le privé et une épreuve supplémentaire pour les familles pauvres.



Vue partielle du CHU-B

Une consultation, une hospitalisation, un examen, une intervention chirurgicale ou l'achat de médicaments peuvent représenter des sommes considérables pour une famille déjà fragilisée. Le malade n'a alors plus seulement à combattre la maladie: il doit également combattre la pauvreté.

Et c'est là que l'indifférence devient insupportable. Les pouvoirs publics ne peuvent pas se contenter d'attendre que la crise se résolve d'elle-même. Ils doivent prendre leurs responsabilités. Payer les salaires dus, rétablir le dialogue avec les personnels de santé et garantir immédiatement la continuité des soins essentiels doivent être traités comme des urgences.

Il ne s'agit pas d'opposer les travailleurs aux malades. Bien au contraire. Il faut payer les travailleurs pour qu'ils puissent travailler et il faut faire fonctionner les hôpitaux pour que les malades puissent être soignés. Les deux exigences ne sont pas contradictoires. Elles sont intimement liées.

Ce qui est profondément préoccupant, c'est de voir une crise salariale se transformer progressivement en crise sanitaire. Lorsqu'un agent de santé n'est pas payé et cesse de travailler, ce sont finalement des patients qui supportent les conséquences d'un problème dont ils ne sont nullement responsables. Et lorsque cette situation se prolonge, le risque est de voir s'installer une dangereuse banalisation.

Des services fermés deviennent normaux. Des malades renvoyés deviennent normaux. Les familles qui courent vers le privé deviennent normales. Les décès deviennent presque des statistiques. Non ! cela ne peut pas devenir normal. Chaque journée supplémentaire de paralysie est une journée de plus durant laquelle des patients peuvent être privés de soins dont ils ont besoin. Chaque retard dans la prise en

charge d'une urgence peut avoir des conséquences graves. Il serait donc irresponsable de considérer cette crise comme une simple affaire administrative. L'État doit payer ses agents. Les agents doivent pouvoir reprendre leur travail. Et les malades doivent retrouver leur hôpital. Voilà l'équation.

Il faut sortir rapidement de cette logique où chacun attend: les agents attendent leurs salaires, les autorités attendent une sortie de crise, les hôpitaux attendent la reprise et les malades attendent désespérément d'être soignés. Mais la maladie, elle, n'attend personne. Payer les salaires pour sauver l'hôpital: voilà l'urgence.

Car derrière chaque revendication salariale, il y a un travailleur. Derrière chaque journée de grève, il y a un malade. Et derrière chaque malade abandonné sans soins se trouve une famille qui souffre. Il est temps de payer. Il est temps de reprendre. Il est temps de soigner.

KAUD

Editorial

Les médias ont fait salon

Pendant trois jours au SICOM (Salon de l'information, de la communication et des médias), les médias du Congo ont tenu leur salon à Kintélé. Ils ont scruté leur passé et ébauché leur avenir en ce temps de graves innovations technologiques. Les grands noms de l'histoire des médias congolais: Bernard Mackiza, Rose Samba Toyo, Joachim Mbanza, Emile Ngakama, Jean-Claude Kakou, André Ondélé etc., ont regardé l'horizon vers lequel les mènent les technologies qui aujourd'hui représentent une voie d'avenir mais aussi une menace potentielle tout à la fois. L'intelligence artificielle, par exemple, apporte plus de questions auxquelles elle ne nous prépare pas à répondre...

Alors de quoi demain sera-t-il fait? De quelles réalités nouvelles la presse congolaise sera-t-elle nourrie? Naturellement, même en s'aidant de l'intelligence artificielle, les réponses qui nous viendront du futur appartiennent au futur, justement. Jamais auparavant, une technologie de l'information et de la communication ne s'était révélée aussi porteuse de potentiels et de menaces. La grande intuition de Gyldas Mayéla, promoteur de ce salon qui s'annonce fructueux à l'avenir (ceci n'était que la première édition), a été de se saisir du microscope de la réalité sociale aujourd'hui pour voir ensemble ce qui va venir.

Et la grande chance des journalistes et communicateurs du Congo a été de fléchir l'oreille d'un Premier ministre Collinet Makosso pour sortir de la routine habituelle de propagande en posant les bonnes questions pour le futur si proche. C'est le propre d'une presse qui veut évoluer de se poser les questions sur son devenir. La presse du Congo sera ou ne sera pas un outil de communication et de développement grâce à la validité de ses interrogations et la fraîcheur de sa vision sur elle-même.

Cette première édition qui en appelle d'autres, est une première invite à demeurer elle-même; à garder le pied au plancher du réalisme pour ne pas se laisser débarquer par cette Intelligence artificielle pas toujours rassurante. Nous avons loupé l'ère de la communication électronique, gardons l'œil ouvert pour que la communication numérique ne nous surprenne pas. Le prochain carrefour sera celui de tous les dangers. La menace est planétaire. Elle n'autorise personne à se tenir à la marge en invoquant des malédictions ataviques de toujours, la colonisation ou la pauvreté: il s'agit d'user de sa tête et de dessiner le futur que l'on veut.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.

B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SITEK Technologies sarl

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000.000 Francs CFA,

Siège social : sur la route Nationale N°4 Ngoyo,
Pointe-Noire, République du CONGO.

ANNONCE LEGALE

Suivant acte constitutif (statuts), établi devant le Notaire soussigné, en date du **20 Aout 2026**, enregistré au domaine et timbres en date du **21 Aout 2026**, sous **folio 157/6 N°7539**, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale: SITEK Technologies sarl

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée

Objet social : La Société SITEK Technologies sarl a pour objet en tout pays et particulièrement en République du CONGO, directement ou indirectement :

- Sécurité électronique, Vente des équipements smartguard-monitoring, Vente des équipements de sécurité électronique, Installation des équipements des robinets d'incendie armés, Fournitures des équipements des ro-

bits d'incendie armés, Maintenance des équipements des robinets d'incendie armés, Entretien et contrôle des équipements de protection de lutte contre l'incendie, Formation.

Siège social Sur la route Nationale N°4 Ngoyo Pointe-Noire, République du Congo.

Capital social : Un Million (1.000.000) de Francs Cfa divisé en cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA.

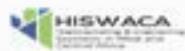
Gérant: Monsieur **SAMBA SILAHO Sylvanus Marie-Jésus**.

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B-00543**.

Fait à Pointe-Noire, le 16 Septembre 2026.

Pour insertion.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

PROJET D'HARMONISATION ET
D'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES EN
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SÉRIE
DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

POUR L'ACQUISITION DE SOIXANTE (60) ORDINATEURS DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Prêt N° : IDA 75280-CG

AAON : 093/F/AON/MEPSP/UGP-HISWACA/2026

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre - Série de projets n°2 (HISWACA-SOP 2), et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du marché « d'acquisition de soixante (60) ordinateurs de haute performance pour le traitement des données ». Pour ce marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement.

2. Le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre - Série de projets n°2 (HISWACA-SOP 2), sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la « fourniture des soixante (60) ordinateurs de haute performance pour le traitement des données », en un (01) seul lot.

3. Les soumissionnaires éligibles sont les entreprises ou les groupements d'entreprises disposant d'une expérience

dans le domaine de la fourniture des matériels informatiques. En cas de groupement, les entreprises devraient fournir l'accord de groupement identifiant le mandataire du groupement qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises.

4. Le délai d'exécution du marché est de deux (02) mois.

5. La procédure de passation de marché sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement « Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et septembre 2025 » de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés est ouverte à tous les Candidats éligibles.

6. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet HISWACA et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204 ; Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : ugp@hiswaca-congo.org/ recrutementhiswaca@gmail.com

7. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté

par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable d'un montant de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera par dépôt ou virement bancaire au compte ci-après : 30008 03100 82034430012 53 domicilié à la BGFI Bank CONGO.

8. Les offres devront être soumises en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse suivante au plus tard le mercredi 21 octobre 2026 à 12h00 heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'ouverture des plis est fixée pour le mercredi 21 octobre 2026 à 13 heures 00 minute heure du Congo Brazzaville en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous.

9. Les Offres doivent être accompagnées d'une déclaration de l'offre.

10. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Agence d'exécution : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre – Série de projets n°2 (HISWACA – SOP 2)

Adresse : Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204

Téléphone : (+242) 06 157 01 01

E-mail : ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 18 septembre 2026

Le Coordonnateur par intérim

Germain BINGOLY

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE
BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER
EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la **SOCIETE HP COMPANY**, société à responsabilité pluripersonnelle au capital de 1000 000 Francs CFA, dont le siège social sis au n° 62, Rue Mbochis, Poto-poto, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le n° **CG-BZV-01-2023-B12-00101**, le **22/05/2023**;

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue en date à Brazzaville du 30 décembre 2024, il a été délibéré et adopté la résolution portant dissolution anticipée de la **SOCIETE HP COMPANY** ;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du **11 septembre 2026**, sous le n° **CG-BZV-01-2026-M-17660** aux fins de la dissolution de ladite société.

Pour insertion légale,
P/I Le Greffier en Chef, Chef de Greffe
Maître Dimitri Christ MPE
Greffier Principal

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE
BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER
EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la **SOCIETE JPMP**, société à responsabilité pluripersonnelle au capital de 1000 000 Francs CFA, dont le siège social sis au n° 03, Rue Loudima, Moungali, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le n° **CG-BZV-01-2022-B12-00124**, le **23/05/2022** ;

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue en date à Brazzaville du 16 décembre 2024, il a été délibéré et adopté la résolution portant dissolution anticipée de la **SOCIETE JPMP** ; En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du **11 septembre 2026**, sous le n° **CG-BZV-01-2026-M-17661** aux fins de la dissolution de ladite société.

Pour insertion légale,
P/I Le Greffier en Chef, Chef de Greffe
Maître Dimitri Christ MPE
Greffier Principal

CONGO

Quand le quotidien devient un calvaire

Vivre normalement semble devenu un privilège. Trouver du carburant relève de l'épreuve de patience. Avoir de l'électricité relève de l'incertitude. Disposer régulièrement d'eau potable relève du parcours du combattant. Se déplacer devient une aventure. Et pendant ce temps, la vie continue, tant bien que mal, dans un pays où tout semble fonctionner au ralenti.

Il faut mesurer ce que signifie concrètement cette situation pour les citoyens. Quand le carburant manque, ce ne sont pas seulement des voitures qui restent immobilisées. Ce sont des travailleurs qui peinent à rejoindre leur lieu de travail, des élèves et des étudiants confrontés aux difficultés de déplacement, des commerçants qui perdent des heures précieuses, des familles qui voient leurs dépenses augmenter. Le moindre déplacement devient une négociation avec la pénurie. Dans les stations-service, l'attente devient parfois interminable. On cherche une pompe approvisionnée, on fait la queue, on revient ailleurs. Et lorsque l'on finit par trouver du carburant, il faut encore composer avec les conséquences de la pénurie: transports perturbés, courses plus coûteuses, activités économiques ralenties. Voilà le quotidien auquel les Congolais sont confrontés. Et comme si le carburant ne suffisait pas, l'électricité joue elle aussi à cache-cache avec les ménages et les entreprises. Une coupure de courant, ce n'est pas simplement une ampoule qui s'éteint. C'est une activité qui s'arrête. Un commerçant qui ne peut plus travailler. Un artisan qui perd une journée. Un étudiant qui ne peut pas étudier correctement. Des produits qui risquent de se détériorer. Des familles qui doivent chercher des solutions

de fortune pour faire fonctionner leurs équipements essentiels. Dans un pays qui aspire au développement, peut-on sérieusement considérer comme normal que l'accès à l'électricité demeure aussi incertain? Et puis il y a l'eau.

L'eau potable ne devrait jamais être un luxe.

Pourtant, des familles doivent encore composer avec une distribution irrégulière et chercher des solutions alternatives pour satisfaire un besoin aussi élémentaire. Il faut attendre, stocker, transporter, économiser. Chaque goutte prend une importance disproportionnée. Cette situation est d'autant plus difficile à accepter que ces problèmes ne sont pas nouveaux. Ils reviennent, se répètent, s'entremêlent et finissent par s'installer dans les habitudes. C'est peut-être là le plus grand danger: s'habituer au dysfonctionnement. S'habituer à faire la queue; s'habituer aux coupures; s'habituer au manque; s'habituer aux retards; s'habituer à perdre des heures pour accomplir ce qui devrait prendre quelques minutes; s'habituer à dépenser davantage pour vivre normalement. Un citoyen ne devrait pas avoir à organiser toute une journée autour de la disponibilité du carburant, de l'électricité ou de l'eau. Une économie ne peut pas fonctionner correctement lorsque des services essentiels sont aussi fragiles. Une société



Les difficultés d'approvisionnement en eau potable poussent les Congolais à se tourner vers les forages, mais quel prix?

ne peut pas avancer lorsque ses citoyens passent une partie de leur temps à chercher ce qui devrait être disponible. Et c'est précisément ce qui donne à cette crise un caractère particulièrement exaspérant: les populations ne demandent pas l'impossible. Elles demandent simplement de pouvoir vivre normalement. Pouvoir se déplacer; pouvoir travailler; pouvoir étudier; pouvoir conserver ses aliments; pouvoir avoir de l'eau; pouvoir compter sur l'électricité; pouvoir faire fonctionner une activité sans devoir affronter chaque jour une nouvelle pénurie. Ce ne sont pas des privilèges. Ce sont les conditions élémentaires d'une vie digne. Pendant ce temps, le temps perdu s'accumule. Les revenus se réduisent. Les activités commerciales tournent au ralenti. Les ménages supportent des dépenses supplémentaires. La fatigue et la frustration s'installent. Il faut sortir de cette logique où chaque difficulté en engendre une autre. Le manque de carburant perturbe les transports.

Les transports perturbés affectent l'économie. Les coupures d'électricité pénalisent les entreprises et les ménages. Les problèmes d'eau dégradent les conditions de vie. Et au bout de cette chaîne, ce sont toujours les mêmes qui paient: les citoyens ordinaires. Le constat est brutal: la vie quotidienne est devenue une succession d'obstacles. Un pays ne se mesure pas seulement à ses grandes ambitions ou à ses projets. Il se mesure aussi à la capacité de ses citoyens à prendre un taxi, à allumer une lumière, à ouvrir un robinet et à trouver du carburant sans transformer chacun de ces gestes ordinaires en véritable épreuve. Aujourd'hui, le Congo ne manque pas seulement de carburant, d'électricité ou d'eau. Il manque surtout de normalité dans la vie quotidienne de ses citoyens. Et lorsqu'une population doit se battre chaque jour pour accéder à l'essentiel, ce n'est plus une simple difficulté passagère. C'est un calvaire.

KAUD

TERRORISME

Il y a trente-sept ans, l'attentat contre le DC 10 d'UTA

La République du Congo s'est une nouvelle fois recueillie le 19 septembre en hommage aux 170 victimes de ce drame du vol UTA 772 reliant Brazzaville, N'Djamena et Paris. La cérémonie, empreinte de solennité, a été marquée par le dépôt d'une gerbe de fleurs sur la stèle des disparus, à Brazzaville. Représentant le Gouvernement, le ministre des Affaires foncières et du Domaine public, Jean Marc Thystère-Tchicaya, a accompli ce rituel républicain de mémoire.

«Nous avons le devoir de nous souvenir, mais aussi de transmettre aux générations futures. Il ne faut pas oublier: au-delà de la commémoration, la paix, la justice et le respect de la vie humaine doivent rester nos engagements», a-t-il déclaré, exprimant sa compassion et sa solidarité aux familles endeuillées. De son côté, le directeur général adjoint de l'Agence de l'aviation civile (ANAC), Roméo Boris Makaya Batchi, a souligné que ce «terrorisme était toujours à nos portes». Face à cette menace, le Congo renforce désormais un dispositif coordonné. «Des mécanismes sont mis en place avec des services qui travaillent de manière coordonnée afin de réduire les risques», a-t-il expliqué. Ce dispositif s'appuie sur un cadre législatif et réglemen-

taire, placé sous l'autorité de l'ANAC, mais également sur la mobilisation de plusieurs acteurs: services de renseignement, police, gendarmerie, douane et compagnies aériennes. «La sûreté n'est pas l'affaire de tous, mais celle de chaque citoyen», a-t-il insisté, appelant la population à rester vigilante. À cette occasion, le représentant de l'ANAC a aussi rappelé que, lors des dernières réunions du comité national de sûreté, plusieurs initiatives avaient été adoptées, notamment des campagnes de sensibilisation destinées aux populations ainsi qu'aux autorités politiques et militaires, afin de prévenir tout risque de ce type de situation. Pour rappel, le 19 septembre 1989, le vol UTA 772 reliant Brazzaville à



Le ministre Jean Marc Thystère-Tchicaya se recueillant devant la stèle de victimes

Roissy (Paris) disparaissait des écrans radar, 46 minutes après son escale de N'djamena, au Tchad. Les débris éparés du DC-10 et les corps des 170 passagers de 18 nationalités dont 49 Congolais et 53 Français sont retrouvés,

dans le désert du Ténéré, au Niger, 17 heures plus tard. Une bombe située dans le conteneur des bagages enregistrés à Brazzaville a explosé, détruisant l'avion en plein vol.

Cyr Armel YABBAT-NGO

A VENDRE

QUARTIER: MAYANGA
PARCELLE AVEC MAISON
3 chambres - Salon - Cuisine - Eau - Electricité

Tél: 05 392 98 96

COUP D'OEIL EN BIAIS

Du poison au comptoir: un homme retrouvé mort après une intoxication fatale

Le corps sans vie d'un homme, la quarantaine, a été découvert au petit matin à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. Le drame est survenu lundi 21 septembre 2026 dans une parcelle située avenue Ngamaba, en diagonale de l'agence de la CAPPED. Selon des témoignages, la victime aurait été terrassée après avoir consommé une boisson artisanale frelatée qu'on vend dans cette parcelle. Il y avait un attroupement autour du cadavre, en attendant l'arrivée du corbillard. Ce décès tragique relance le débat sur la prolifération des distilleries clandestines qui échappent à tout contrôle sanitaire et vendent du poison à bas prix.

Dix ans après Oyo: la fin d'un rendez-vous manqué

En foulant le tarmac de l'aéroport international Maya-Maya, jeudi 17 septembre 2026, en provenance du Rwanda, le président béninois Romuald Wadagni a mis fin à une « anomalie » diplomatique de dix ans. Durant ses deux mandats, son prédécesseur Patrice Talon n'a jamais effectué la moindre visite officielle dans la capitale congolaise. L'unique fois où l'ancien président béninois s'était rendu dans notre pays remonte à août 2016, au tout début de son premier mandat. Il avait alors été reçu par Denis Sassou-Nguesso de manière informelle à Oyo, à 400 km au nord de Brazzaville, pour une réunion tripartite avec le président burkinabè de l'époque, Roch Marc Christian Kaboré. En choisissant Brazzaville pour une visite (bien qu'éclair) dès ses premiers mois de mandat, l'actuel chef de l'Etat béninois marque une rupture nette avec l'effacement diplomatique de l'ex-président Talon dans la sous-région Afrique centrale.

Quand le stockage sauvage de carburant menace nos quartiers

A Brazzaville et dans les autres grandes agglomérations du pays, l'incapacité de l'Etat à approvisionner les stations-services a fait basculer la ville dans l'anarchie urbaine. Les réseaux des revendeurs informels appelés «Kadhafi» dictent leur loi sous les yeux parfois complices des agents de l'ordre. Ils réussissent à siphonner les rares stocks officiels pour revendre le litre d'essence à la sauvette jusqu'à 3000 francs CFA, soit près de quatre fois le tarif réglementé de 775 francs CFA. Pour maximiser leurs gains, ces revendeurs stockent des milliers de litres de carburant au cœur des quartiers populaires. Mais le drame couve dans l'ombre de nos parcelles. Entreposés dans des bidons de fortune au mépris des règles de sécurité les plus élémentaires, ces hydrocarbures transforment de simples salons ou cours intérieures des parcelles en véritables bombes à retardement, à la merci d'une simple étincelle ou d'un foyer de cuisine. Ces dépôts sauvages exposent les populations à un risque permanent d'incendies majeurs dans des zones à forte densité.

Pool: drôle d'initiative pour le maintien au pouvoir du président de la République

Pour soutenir le maintien au pouvoir et la représentation du président de la République, en dépit du caractère non renouvelable de son mandat en cours, un groupe de réflexion des originaires du Pool a eu une bien drôle d'idée. En effet, dans un point de vue publié par le journal Le Troubadour, ce groupe demande en contrepartie «une meilleure utilisation des originaires du Pool dans les administrations où, visiblement, ils sont marginalisés, notamment à l'Université, dans la santé, la diplomatie, la douane, la banque, le trésor public, les réseaux financiers, etc.; une bonne gestion de l'argent public pour une gouvernance sage du pays; une meilleure intégration des entrepreneurs du Pool dans les circuits économiques; des investissements structurelles dans le Pool, qui en est complètement privé».

Mayanga asphyxié: le cri du cœur des habitants pour un deuxième pont sur le Djoué

Le quotidien des milliers d'habitants du quartier Mayanga, dans le huitième arrondissement de Brazzaville (Madihou), est devenu un véritable parcours du combattant. Face à l'explosion démographique de cette zone, l'unique pont sur la rivière Djoué ne suffit plus, transformant chaque déplacement en un calvaire interminable. Il n'y a qu'à observer les bouchons qui se forment sur l'unique voie asphaltée qui dessert ce quartier, du pont du Djoué à Agri-Congo. Cette bretelle à l'origine construite comme piste agricole ne satisfait actuellement plus les usagers. Citoyens, transporteurs et chefs de quartier tirent la sonnette d'alarme et plaident pour la construction urgente d'un deuxième ouvrage de franchissement, au gué de Moussosso, pour relier toute cette zone à Kinsoundi, par le petit séminaire Saint Gabriel. Ce serait la seule voie de salut, selon eux, pour désengorger Mayanga.

FINANCE

L'Ecole supérieure de la banque honore ses lauréats à Brazzaville

Vingt-huit cadres des promotions 2025 et 2026 de l'Institut technique de banque (ITB) ont reçu leurs diplômes de fin d'études marquant le terme de deux années d'un parcours académique particulièrement exigeant. C'était mercredi 16 septembre à Brazzaville. Issus notamment de la BEAC, des MUCODEC, d'UBA, d'Ecobank, de la Banque postale du Congo, de la BDEAC et du Trésor public, ces professionnels formés en partenariat avec l'Ecole supérieure de la banque (EsBanque) et prêts à relever les défis de la banque, sont appelés à mettre leurs compétences au service d'un secteur en pleine transformation.

La cérémonie de remise des diplômes a réuni des responsables des établissements bancaires, des représentants de l'EsBanque et des autorités du secteur financier. Elle a été marquée par les interventions des responsables, qui ont tous insisté sur l'importance de la formation et de l'adaptation aux évolutions du métier.

Pour Fernand Gaboumba Moukengue, directeur général de LCB Capital et délégué national de l'ESBanque au Congo, «la formation constitue un investissement dans le capital humain». Il a

encouragé les nouveaux diplômés à poursuivre leur apprentissage et à «faire preuve d'exigence, d'intégrité et de professionnalisme face aux transformations technologiques et réglementaires qui touchent le secteur bancaire».

Dans ses orientations, Sandra Pregassam, représentante de l'ESBanque et directrice du campus international, a insisté notamment sur la formation qui doit «permettre aux établissements de disposer de professionnels capables d'accompagner les transformations du secteur». Elle a également rappelé que l'ESBanque célèbre



Mme Sandra Pregassam

ses 100 ans en 2026, tandis que l'ITB atteint 75 ans d'existence. Elle a annoncé le lancement du Pan-African Executive Program for Banking Leaders, destiné aux dirigeants du secteur bancaire africain.

Parrain de la promotion 2025, Calixte Médard Tabangoli, directeur général de la Banque postale du Congo et président de l'APEC-Congo, a appelé les diplômés à «faire de leurs compétences un levier au service du financement de l'économie». Il a



Moment solennel pour l'un des 28 récipiendaires



Les lauréats posent fièrement aux côtés des officiels

notamment insisté sur les enjeux liés à l'inclusion financière et au financement

à long terme.

Parrain de la promotion 2026, Marcel Ondélé, se-

crétaire général de la COBAC, a partagé sa vision en invitant les récipiendaires à «considérer le diplôme comme un point de départ». Il a insisté sur «la compétence, l'intégrité, l'innovation et la capacité à s'adapter aux évolutions du secteur, notamment face à l'intelligence artificielle, à la digitalisation et aux nouveaux risques».

Au nom de la promotion 2025, Dupond Ebouilli, major de la promotion, a estimé que ces deux années de formation leur ont permis de mieux comprendre les mutations du secteur et les nouvelles attentes des clients. Il a appelé ses collègues à mettre ces acquis en pratique et à continuer d'apprendre. La cérémonie s'est achevée par la remise des diplômes aux 28 récipiendaires de l'ITB en Management bancaire.



REPUBLIQUE DU CONGO



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS-
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE
CENTRALE (PRACAC - P175235)



BANQUE MONDIALE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 02/MEPSP/2026/UGP PRACAC

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ONG LOCALE SPECIALISEE DANS LA PREVENTION ET LA REPONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG), Y COMPRIS L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (EAS) ET LE HARCELEMENT SEXUEL (HS) ET CHARGEE DE LA FORMATION, DE LA COMMUNICATION SOCIALE, DU SOUTIEN PSYCHOSOCIAL AINSI QUE DE LA SENSIBILISATION ET DE LA VULGARISATION DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) DU PRACAC

1- Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Recrutement d'une ONG locale spécialisée dans la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre (VBG), y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), chargée de la formation, de la communication sociale, du soutien psychosocial ainsi que de la sensibilisation et de la vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) DU PRACAC ».

2- L'objectif général de la mission est de prévenir, d'atténuer et de répondre aux risques de VBG/EAS/HS liés à la mise en œuvre du projet, d'une part, et de contribuer au fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

du PRACAC, d'autre part, conformément aux exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt vise à identifier des ONG locales pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les ONG éligibles, à manifester leur intérêt et à fournir les services décrits ci-dessus. Les ONG intéressées peuvent s'associer avec d'autres ONG locales spécialisées dans le domaine du marché pour renforcer leurs compétences respectives. Elles doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures...); (ii) les capacités techniques de l'ONG, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience de l'ONG, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience de l'ONG locale dans le domaine de la mission, (ii) l'expérience de l'ONG locale dans la réalisation de missions similaires.

6- L'attention des candidats intéressés est attirée sur le fait que, les ONG sollicitées devront spécifiquement être des ONG locales spécialisées et ayant de l'expérience dans le domaine de la mission en objet.

7- L'ONG sera sélectionnée selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification de Consultants (SQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2025.

8- Les ONG intéressées peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

9- Les manifestations d'intérêts portant la mention : « Recrutement d'une ONG locale spécialisée dans la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre (VBG), y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), chargée de la formation, de la communication sociale, du soutien psychosocial ainsi que de la sensibilisation et de la vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) DU PRACAC » doivent être envoyées au plus tard le 09 octobre 2026 à 16 heures (heure locale) aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 054 206 29 15 / 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 22 septembre 2026

Le Coordonnateur du PRACAC,

Benoît NGAYOU

SAINT-SIEGE

Sa Sainteté le Pape Léon XIV en visite en France

Le Pape Léon XIV effectue un voyage apostolique en France, du 25 au 28 septembre 2026. Au cours de son séjour, le Souverain pontife rencontrera le président français Emmanuel Macron et visitera aussi à Paris le siège de l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Au siège de cette institution onusienne, le Saint-Père sera reçu par le Directeur général de l'organisation Khadel El-Enany, qui conjointement avec le chef de l'Etat français et les autorités ecclésiastiques, lui avait adressé l'invitation.

Sur la terre de France, fille aînée de l'Eglise, le successeur de Pierre rencontrera le président Emmanuel Macron, les autorités politiques et ecclésiastiques, les membres de la société civile et le corps diplomatique. Au siège de l'UNESCO, le Pape s'entre-tiendra avec le Directeur général de cette organisation, l'un de ses hôtes. Outre sa rencontre avec les évêques de France, les prêtres, les diacres, les personnes consacrées et les séminaristes lors des vêpres qu'il



Emmanuel Macron avait rencontré le Pape Léon XIV au Vatican

va célébrer en la cathédrale Notre-Dame de Paris, le Souverain pontife consacrera aussi sa visite aux jeunes avec qui il aura une veillée de prière au Stade de France, à Saint-Denis. Pendant son séjour, Léon XIV visitera le Centre d'accompagnement et d'intégration sociale «Maison Bakhita», et rencontrera les membres de l'Assemblée synodale provinciale, les catéchumènes et les néophytes à l'Institut catholique de Paris. Il se rendra également à Lourdes où il dirigera la prière à la grotte des apparitions de Massabielle au sanctuaire Notre Dame. En ce lieu historique où Bernadette Soubirous

rencontra la Vierge Marie, l'Immaculée conception, une autre rencontre importante sera celle avec les évêques de France dans l'hémicycle Sainte-Bernadette du sanctuaire de Notre-Dame. Mais aussi la rencontre avec les animateurs et les personnes accueillies par l'Accueil Notre-Dame au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes. La visite du Pape entamée à Paris sera bouclée à Metz, notamment avec la rencontre «aux racines de l'Europe pour la paix et l'unité» au Centre des congrès Robert Schuman de Metz.

Aristide Ghislain
NGOUMA

TCHAD

Interdire les exportations pour éviter une crise alimentaire

L'irrégularité des pluies au Tchad fait peser de nouvelles incertitudes sur la production agricole et la sécurité alimentaire. Dans plusieurs zones du pays, le démarrage tardif de la saison des pluies et les séquences sèches enregistrées depuis le début de la campagne ont perturbé les cultures. La FAO estime ainsi que les perspectives de production céréalière pour 2026 demeurent incertaines.



La sécheresse alimentaire frappe les populations du Tchad

Face à cette situation, le gouvernement a pris, le 9 septembre 2026, une mesure destinée à préserver les disponibilités alimentaires nationales. Un arrêté du ministère du Commerce et de l'industrie interdit, sur l'ensemble du territoire, l'exportation du mil, du maïs, du riz, du sorgho et du blé. La mesure concerne également certaines graines ainsi que les sons et tourteaux issus de ces produits. Le sésame, l'arachide et le coton fibre restent toutefois exportables, tandis que d'autres dérogations sont soumises à autorisation. L'objectif est de retenir sur le marché intérieur des denrées dont la disponibilité pourrait se réduire avec la baisse de la production. En limitant les sorties de céréales, les autorités cherchent également

à contenir une éventuelle hausse des prix et à protéger le pouvoir d'achat des ménages. Mais cette mesure, à elle seule, ne saurait résoudre les conséquences d'une mauvaise campagne agricole. Le Tchad compte près de 3,18 millions de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë durant la période de soudure 2026, selon les estimations reprises par la FAO. La constitution de stocks apparaît donc comme un autre levier essentiel. Le 15 septembre, le président Mahamat Idriss Deby Itno s'est rendu dans les entrepôts de l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA) afin de s'enquérir du niveau des réserves céréalières. A cette occasion, il a demandé au gouvernement d'anticiper un éventuel déficit et de consti-

tuer les réserves nécessaires. Parallèlement, l'Etat devra éviter que la protection du marché intérieur ne pénalise les producteurs. L'interdiction des exportations peut réduire les débouchés et les revenus des agriculteurs si elle se prolonge sans mécanisme d'accompagnement. Des mesures d'exonération de droits et taxes à l'importation sur certains produits alimentaires, intrants et équipements agricoles ont déjà été annoncées. L'enjeu pour N'Djamena est désormais de transformer une mesure d'urgence en une stratégie durable de sécurité alimentaire, capable à la fois de protéger les consommateurs et de préserver les revenus des agriculteurs.

Gaule D'AMBERT

COREE DU SUD-AFRIQUE

Un sommet largement consacré à l'intelligence artificielle

Le sommet Corée du Sud-Afrique s'est déroulé du 9 au 11 septembre 2026 à Séoul. Une rencontre économique qui a réuni 45 délégations ministérielles africaines et leurs homologues sud-coréennes pour convenir d'un partenariat sur le numérique et l'intelligence artificielle. Les deux parties se sont également accordées sur des projets de développement, notamment en matière de hautes technologies et d'intelligence artificielle.



L'intelligence artificielle a été au centre des discussions à Séoul

Développer les économies africaines à l'heure de l'IA, c'est tout l'enjeu de cette rencontre. La Corée du Sud, l'un des champions mondiaux des hautes technologies a souhaité apporter son savoir-faire en la matière au continent africain, comme l'a expliqué la Première ministre Han Seongsook. Sidi Ould Tah, président de la Banque africaine de développement (BAD) a mis en avant les potentielles retombées économiques de l'intégration de l'IA aux économies africaines. Notamment dans des domaines clés comme la santé, l'éducation ou l'agriculture, discussion à partir de laquelle les rencontres ministérielles se sont multipliées. Certains pays se sont rendus à Séoul avec des attentes importantes pour l'avenir de leurs économies.

Pour répondre à ces attentes, les pays d'Afrique invités et la Corée du Sud ont signé une série de partenariats pour accroître les investissements pour le développement de l'IA sur le continent. Au-delà des infrastructures, la Corée du Sud et la Banque africaine de développement vont mettre en place un hub IA financé par les deux parties pour soutenir financièrement les projets locaux et former la nouvelle génération d'ingénieurs numériques. Un programme dont l'objectif est d'intégrer l'IA dans tous les secteurs de l'économie. La Corée du Sud partagera activement ses technologies et son expérience en IA dans les domaines urgents pour l'Afrique: l'agriculture, la protection de l'environnement, l'énergie, mais aussi l'industrie, les services et jusqu'au secteur

public et à l'administration. Le montant total des investissements conjoints n'a pas encore été fixé, mais il a été discuté tout au long de cette conférence. Une série d'accords a été signée par la Banque africaine de développement et la Corée du Sud, pour créer une structure et piloter les financements futurs entre les deux acteurs. Des investissements pour former des nouveaux talents et construire des infrastructures au travers d'un hub, une plateforme pour centraliser les ressources et projets. En échange, la Corée du Sud pourrait accéder aux ressources minières du continent pour alimenter son industrie de pointe comme les semi-conducteurs.

Alain-Patrick
MASSAMBA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis Rue Alfassa, 1^{er} étage immeuble «La Gourmandine», en face de l'hôtel Saphir, non loin de la pharmacie «Renande & Maat», Centre-ville, Brazzaville.
Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«COMPLEXE SCOLAIRE EDUSCHOOL»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: 4, rue Djiélé, Talangai, Brazzaville,
RCCM: CG-BZV-01-2023-B12-00282
REPUBLIQUE DU CONGO.

CESSION DES PARTS SOCIALES. AMENDEMENT DES STATUTS ET POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dénommée «COMPLEXE SCOLAIRE EDUSCHOOL», en date à Brazzaville du dix-huit avril deux mil vingt-quatre, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 26 avril 2024 sous Folio 080/7 n°462, deux résolutions ont été adoptées, à savoir:

1- Monsieur TCHITEMBO Franck Larry, détenteur de 50 parts sociales composant le capital de ladite société, a décidé de céder 10 de ses parts sociales, représentant la somme de 100.000 F CFA, au profit de Monsieur OPONGA PEA Sandrin, désormais détenteur de 60 parts sociales;

2- L'amendement des statuts et les pouvoirs donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 septembre 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-00912;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 18 septembre 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00282.

Fait à Brazzaville, le 18 septembre 2026

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

JOURNEE MONDIALE DES MISSIONS

«Un dans le Christ,unis dans la mission»

Chers frères et sœurs!

Pour la Journée Mondiale des Missions 2026, qui marque le centenaire de cette célébration instituée par Pie XI et si chère à l'Eglise, j'ai choisi le thème «Un dans le Christ, unis dans la mission». Après l'Année jubilaire, je souhaite exhorter toute l'Eglise à poursuivre avec joie et zèle dans l'Esprit Saint le chemin missionnaire, qui exige des cœurs unifiés dans le Christ, des communautés réconciliées et, chez tout le monde, une disponibilité pour collaborer avec générosité et confiance.

En réfléchissant à notre être un dans le Christ et unis dans la mission, laissons-nous guider et inspirer par la grâce divine, afin de «renouveler en nous le feu de la vocation missionnaire» et d'avancer ensemble dans l'engagement de l'évangélisation, pour «une nouvelle ère missionnaire» dans l'histoire de l'Eglise (Homélie lors de la messe pour le Jubilé du monde missionnaire et des migrants, 5 octobre 2025).

1. Un dans le Christ. Disciples-missionnaires unis en Lui et avec les frères et sœurs

Au centre de la mission se trouve le mystère de l'union avec le Christ. Avant sa Passion, Jésus a prié le Père: «Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'ils soient un en nous eux aussi» (Jn 17, 21). Ces paroles révèlent le désir le plus profond du Seigneur Jésus et, en même temps, l'identité de l'Eglise, communauté de ses disciples: être une communion qui naît de la Trinité et qui vit de et dans la Trinité, au service de la fraternité entre tous les êtres humains et de l'harmonie avec toutes les créatures.

Etre chrétien n'est pas avant tout un ensemble de pratiques ou d'idées: c'est une vie en union avec le Christ, dans laquelle nous sommes rendus participants de la relation filiale qu'Il vit avec le Père dans l'Esprit Saint. Cela signifie demeurer dans le Christ comme les sarments en la vigne (cf. Jn 15, 4), immergés dans la vie trinitaire. De cette union jaillit la communion réciproque entre les croyants et naît toute fécondité missionnaire. Oui, «la communion est à la fois source et fruit de la mission», comme l'enseignait saint Jean-Paul II (cf. Exhort. ap. Christifideles laici, 32).

C'est pourquoi la première responsabilité missionnaire de l'Eglise est de renouveler et de maintenir vivante l'unité spirituelle et fraternelle entre ses membres. Dans de nombreuses situations, nous assistons à des conflits, des polarisations, des incompréhensions, une méfiance réciproque. Lorsque cela



Sa Sainteté Léon XIV

se produit également dans nos communautés, leur témoignage en est affaibli. La mission évangélisatrice que le Christ a confiée aux disciples exige avant tout des cœurs réconciliés et désireux de communion. Dans cette optique, il sera important d'intensifier l'engagement œcuménique avec toutes les Eglises chrétiennes, en saisissant également les occasions offertes par la célébration commune du 1700^e anniversaire du Concile de Nicée.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, être «Un dans le Christ» nous appelle à toujours garder les yeux tournés vers le Seigneur, afin qu'Il soit vraiment au centre de la vie personnelle et communautaire, de toute parole, action, relation interpersonnelle, de sorte que nous puissions dire avec émerveillement: «Je vis, mais ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi» (Ga 2, 20). Cela sera possible par l'écoute constante de sa Parole et par la grâce des sacrements, afin d'être des pierres vivantes de l'Eglise qui est aujourd'hui appelée à recueillir les demandes fondamentales du Concile Vatican II et du Magistère pontifical qui a suivi, en particulier celui du Pape François. En effet, comme l'affirme saint Paul, «ce n'est pas nous que nous prêchons mais le Christ Seigneur» (2 Co 4, 5). Je répète donc les paroles de saint Paul VI: «Il n'y a pas de véritable évangélisation si le nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Royaume, le mystère de Jésus de Nazareth, Fils de Dieu, ne sont pas proclamés» (Exhort. ap. Evangelii nuntiandi, 22). Ce processus d'évangélisation authentique commence dans le cœur de chaque chrétien pour s'étendre à toute l'humanité.

Ainsi, plus nous serons unis dans le Christ, plus nous pourrons accomplir ensemble la mission qu'Il nous confie.

2. Unis dans la mission. Pour que le monde croie dans le Christ Seigneur

L'unité des disciples n'est pas une fin en soi: elle est ordonnée à la mission. Jésus l'affirme clairement: «Pour que le monde croie que tu m'as envoyé» (Jn 17, 21). C'est dans le témoignage d'une communauté réconciliée, fraternelle et solidaire que l'annonce de l'Evangile

trouve toute sa force communicative.

Dans cette perspective, il convient de rappeler la devise du bienheureux Paolo Manna: «Toute l'Eglise pour la conversion du monde entier». Celle-ci exprime de manière synthétique l'idéal qui a animé la fondation, en 1916, de l'Union Pontificale Missionnaire. A l'occasion de son 110^e anniversaire, je lui adresse ma reconnaissance et ma bénédiction pour son engagement à animer et à former l'esprit missionnaire des prêtres, des personnes consacrées et des fidèles laïcs, en favorisant l'union de toutes les forces évangélisatrices. En effet, aucun baptisé n'est étranger ni indifférent à la mission: tous, chacun selon sa vocation et sa condition de vie, participent à la grande œuvre que le Christ confie à son Eglise. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Pape François, l'annonce de l'Evangile est toujours une action chorale, communautaire, synodale.

C'est pourquoi être unis dans la mission revient à préserver et à nourrir la spiritualité de communion et de collaboration missionnaire. En grandissant chaque jour dans cette attitude, nous apprenons, avec la grâce divine, à regarder nos frères et sœurs toujours davantage avec les yeux de la foi, à reconnaître avec joie le bien que l'Esprit suscite en chacun, à accueillir la diversité comme une richesse, à porter les fardeaux les uns des autres et à rechercher toujours l'unité qui vient d'En Haut. En effet, nous avons tous ensemble une seule mission provenant d'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, partout, et en tous» (Ep 4, 5-6). Cette spiritualité constitue la forme quotidienne du fait d'être disciple missionnaire. Elle nous aide à retrouver une vision universelle de la mission évangélisatrice de l'Eglise, en dépassant la fragmentation des efforts et les divisions en factions «de Paul», «d'Apollos» entre les disciples du Seigneur unique (cf. 1 Co 1, 10-12).

L'unité missionnaire ne doit évidemment pas être comprise comme une uniformité, mais comme une convergence des différents charismes vers un même but: rendre visible l'amour du Christ et inviter chacun à Le rencontrer. L'évangélisation se réalise lorsque les communautés locales collaborent entre elles et lorsque les différences culturelles, spirituelles et liturgiques s'expriment pleinement et harmonieusement dans la même foi. J'encourage donc les institutions et les réalités ecclésiales à renforcer le sens de la communion missionnaire ecclésiale et à développer avec créativité les voies concrètes de collabora-

tion entre elles pour et dans la mission.

A ce propos, je remercie les Œuvres Pontificales Missionnaires pour leur service à la coopération missionnaire, dont j'ai déjà fait l'expérience avec gratitude pendant mon ministère au Pérou. Ces œuvres Propagation de la Foi, Enfance Missionnaire, Saint Pierre Apôtre et Union Missionnaire continuent à nourrir et à former la conscience missionnaire des fidèles, petits et grands, et à promouvoir un réseau de prière et de charité qui relie les communautés du monde entier. Il est significatif que la fondatrice de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, la bienheureuse Pauline Marie Jaricot, ait conçu il y a deux cents ans le Rosaire vivant, qui rassemble encore aujourd'hui de nombreux fidèles en groupes à distance pour prier pour tous les besoins spirituels et missionnaires. Il convient également de rappeler que c'est précisément sur la proposition de l'Œuvre de la Propagation de la Foi que Pie XI institua en 1926 la célébration de la Journée Mondiale des Missions, dont les offrandes recueillies chaque année sont distribuées par celle-ci, au nom du Pape, pour les divers besoins de la mission de l'Eglise. Les quatre Œuvres, dans leur ensemble et chacune dans sa spécificité, continuent donc à jouer un rôle précieux pour toute l'Eglise. Elles sont un signe vivant de l'unité et de la communion missionnaire ecclésiale. J'invite tout le monde à collaborer avec elles dans un esprit de gratitude.

Du Vatican, le 25 janvier 2026, Troisième dimanche du Temps ordinaire, fête de la Conversion de Saint Paul

LÉON PP. XIV
Texte original: Italien

(Suite dans notre prochaine édition)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Publication de bans

Aux Communautés Paroissiales et Religieuses

Chers Frères et Sœurs,

A l'occasion de la Messe d'ouverture de l'Année Pastorale 2026-2027, le dimanche 4 octobre 2026, j'ordonnerai Diacres, à la Place Mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 9h30, les abbés:

- 1- BIBAKILA Mariettien Solzic
- 2- BOUNKAZI NGANGA Jorian Loïc
- 3- BOUMPOUTOU Riniche Ordila
- 4- LOUVOUEZO TOUDISSA Yann-Faniel
- 5- ATONGO Franck Jonathan
- 6- MAYOUMA Brel Chadmard Aldrich
- 7- MBEMBA MASSAMBA Pacifique
- 8- NGUILA MBAYI Nestor Précieux
- 9- NTOUMBOU SAMBA Vincent de Christ
- 10- SAMBA LOUBAYI Léonild Merveille
- 11- NSONGOLA Beauverly Gloire Junior

Aux onze candidats, s'ajoutent cinq religieux de la Congrégation du Très Saint-Sacrement:

- BIKOUERI Rock Dieuveil
- KATUMBA Godfrey
- MAKITA Claude Dieuveil
- MUTEESAASIRA Henry
- NDONG Simon Koné.

Conformément aux normes du droit canonique, la présente lettre circulaire tient lieu de publication officielle des bans. Je demande aux curés de paroisses, aux recteurs et aux responsables de communautés de la faire lire aux messes dominicales et de l'afficher de manière visible dans toutes les paroisses de notre archidiocèse, ainsi que dans tout lieu où les candidats auraient séjourné au moins six mois.

Si quelqu'un connaît un motif grave qui s'opposerait à ces ordinations, il a l'obligation morale d'en avertir l'Archevêché ou le curé de sa paroisse.

Je vous invite tous à porter instamment ces ordinands dans vos prières, afin que le Seigneur confirme leur appel et porte à l'accomplissement l'œuvre qu'il a commencée en eux.

Mgr Bienvenu MANAMIKA
BAFOUAKOUAHOU
Archevêque de Brazzaville

ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES (OPM)
Le Directeur national,

Aux

- Directeurs diocésains des OPM;
- Curés et Administrateurs de paroisses,
- Fidèles laïcs du Christ, hommes et femmes de bonne volonté,

Objet: Préparatif du centenaire

Cette année nous célébrerons les 100 ans de l'institution de la Journée missionnaire mondiale. C'est en 1926 que le Pape Pie XI proclama l'avant dernier dimanche d'octobre «Journée mondiale de la mission».

A cet effet, du 11 au 18 octobre 2026, seront les véritables journées de prière du rosaire vivant, campagnes d'évangélisation et d'animation missionnaire. C'est aussi, le temps de la campagne missionnaire pour le «Fonds de Solidarité Universel».

Ce Fonds est destiné à financer:

- Des subsides ordinaires annuels à plus de 940 églises locales;
- Des subsides pour le soutien des catéchistes et leur formation;
- Des subsides annuels pour les évêques retraités;
- Une dotation épiscopale pour les évêques nouvellement nommés dans les pays de mission.

Ce Fonds Universel de solidarité est également la source d'octroi de subsides ordinaires pour le fonctionnement des diocèses et extraordinaires pour les divers projets: construction d'églises, centres pastoraux, couvents, salles polyvalentes, presbytères, écoles. Aussi, des cours de formation pour les agents pastoraux et des moyens de transport pour les missionnaires, etc.

Dans le souci de faire vivre la mission, je vous demande de commencer les campagnes d'évangélisation et de sensibilisation pour le «Fonds de Solidarité Universel», dans toutes les paroisses de nos archidiocèses et diocèses, afin de mieux préparer les fidèles à répondre aux appels de l'Eglise universelle pour cette quête impérieuse spéciale.

Cette campagne prendra fin le dimanche 18 octobre 2026, dimanche de la célébration mondiale des missions et d'envoi en mission de tous les ouvriers apostoliques. Un dans le Christ, unis pour la mission.

Abbé Valentin MOYONGO,
Directeur national des OPM

BOSCONGO S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration Au capital de 6.190.600.500 FCFA
Siège social: Route du Havre, B.P. 894, Pointe-Noire (République du Congo)
RCCM: CG-PNR-01-1980-B14-00049

AVIS DE MODIFICATIONS SOCIALES

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration en date du 24 avril 2026, il a été pris acte des modifications suivantes à compter du même jour :

1. Démissions et nominations au Conseil d'Administration:

Démission de mandats d'administrateurs: M. Luca GENTILI; M. Bruno MARINO et M. Giuseppe OLIVIERO.

Nomination de nouveaux administrateurs: Mme Francesca APPEZZATO, M. Paolo CAPELLI et M. Pierre POMMES.

Durée des mandats: Trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

2. Démissions et nominations de la Direction Générale et de la Présidence:

Démissions: M. Luca GENTILI de son mandat de Président du Conseil d'Administration et M. Bruno MARINO de son mandat de Directeur Général.

Nominations:

Présidente du Conseil d'Administration: Mme Francesca APPEZZATO

Directeur Général: M Paolo CAPELLI

Durée des mandats: Trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Formalités légales:

- Le dépôt légal des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 04 août 2026.

- L'inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été enregistrée sous le numéro CG-PNR-01-2026-M-08332.

Fait à Pointe-Noire, le 13 août 2026.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration

DIOCESE DE KINKALA

Les jeunes de Kindamba formés à divers métiers par l'ONG Kabu

Des ateliers de formation et d'insertion professionnelle des jeunes se sont tenus du jeudi 20 août au jeudi 3 septembre 2026. Fruit d'un partenariat entre la paroisse Saint Théophile de Kindamba et Kabu, une ONG de développement œuvrant entre autres dans la formation et l'inclusion numérique des populations rurales, ces ateliers ont eu pour cadre la maison créative numérique de Kinkala, siège de l'ONG Kabu fondée par Pierre Duval Makoumbou.



Une séquence de la formation

Ce sont 53 jeunes de Kindamba, un district du Pool, âgés de 13 à 42 ans dont 28 filles, qui ont bénéficié pendant deux semaines des formations dans les domaines du numérique, de l'artisanat et de la transformation agroalimentaire. Ils étaient accompagnés de l'abbé Aubin Banzouzi, leur aumônier, avec une seule volonté: «apprendre avec ses mains pour être autonome».

L'initiative s'inscrit dans la mission d'accompagnement des jeunes du diocèse de Kinkala, selon la vision du PDD, un plan de développement diocésain initié par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala. Face au chômage et au manque d'opportunités qui accroissent la vulnérabilité de la jeunesse, en particulier les jeunes filles, la paroisse de Kindamba a voulu donner aux jeunes des outils concrets pour

créer leurs propres activités génératrices de revenus. Une dizaine de filières pour répondre aux besoins locaux. La formation a couvert des métiers porteurs et accessibles avec peu de moyens au démarrage. L'initiation à l'informatique et outils numériques de base (camera, photographie). La savonnerie, notamment la fabrication de savon de ménage et de toilette, de la préparation à la mise en moule. Gestion domestique et entrepreneuriat agricole. La formation était plus pratique que théorique. La briqueterie, avec des techniques de fabrication de briques améliorées pour la construction, enseignées par Florencia Kanda, ingénieure en génie civil issue de la première promotion de l'université Denis Sassou Nguesso. La fabrication des perles, création des bijoux artisanaux, bracelets et colliers. L'onglerie, soins des visages et décoration. La manucure, en-

tretien et beautés des mains; la pédicure, soins des pieds et hygiène. Et la fabrication des jus à base des fruits sauvages: tamarin, maniguette «tondolo», pastèque, etc. Selon les impressions recueillies, les jeunes étaient attentifs et très intéressés, carnets en main, face aux formateurs de Kabu. Entre démonstrations pratiques et prises de notes, l'ambiance était studieuse et conviviale, en présence de leur aumônier. Apprendre pour servir et entreprendre. Pour les responsables de la paroisse Saint Théophile, cette formation est plus qu'un apprentissage technique. «Notre but est de former des jeunes compétents, mais aussi responsables qui pourront servir leur communauté et créer de l'emploi», a confié l'abbé Aubin Banzouzi, vicaire de la paroisse de Kindamba, leur accompagnateur spirituel.

Du côté de l'association Kabu, les formateurs, des jeunes formant d'autres jeunes, se disent satisfaits de l'engagement des participants. «Ces jeunes sont motivés. Avec ce qu'ils ont appris en savonnerie, perlerie ou onglerie, ils peuvent déjà commencer une petite activité et nourrir leur petite famille ou encore, avoir de quoi acheter leurs fournitures scolaires», a indiqué Célin Bitsoumanou, l'un des formateurs. Après la formation. A la fin des sessions ou ateliers de formation, chaque jeune est reparti avec des notions pratiques et le projet de se mettre ensemble pour monter de petites coopératives. La paroisse de Kindamba et l'association Kabu envisagent un suivi et un appui pour l'installation et la promotion entrepreneuriale des bénéficiaires. Pour l'évêque de Kinkala, qui a salué cette activité en faveur des jeunes, «cette action, montre qu'il est possible de conjuguer évangélisation, éducation et développement. 53 jeunes de plus, formés et outillés, c'est 53 familles qui peuvent espérer un avenir meilleur, selon les desseins de Dieu. Seulement il faut à côté de cela combattre ensemble le phénomène de désertion scolaire dans les zones enclavées comme Kindamba».

Abbé Chalberdy Farell
BIMOKONO

Chargé de communication
sociale du diocèse de Kinkala

CHORALE ECHO DU DESERT (PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE TALANGAI)

Les choristes en pèlerinage à Djiri

Prélude à l'ouverture de l'année pastorale 2026-2027, placée sur le thème: «Affermis dans notre identité ecclésiale, sur les pas du Cardinal Emile Biayenda: Témoins d'espérance et donateurs de vie», le samedi 19 septembre 2026, une cinquantaine de choristes (chantants et non chantants) était en pèlerinage à la paroisse Sainte Claire de Djiri, dans le 9^e arrondissement de Brazzaville.



L'animation de la messe par la chorale Echo du Désert



Les choristes posant pour la postérité

Initiative du bureau exécutif de la chorale, avec à sa tête Diane Patricia Itouah Akango, les pèlerins ont vécu un moment de partage et de renouvellement de leur engagement. Enseignement, dialogue, partage et témoignage ont constitué les moments forts de cette Journée dite «Journée de ressourcement» pour s'imprégner de l'identité réelle du choriste. L'abbé Evrard Okoko Bahengué, vicaire à la paroisse Les Saints martyrs de l'Ouganda-Kingouari, principal orateur, tout en s'appuyant sur l'épître aux Colossiens 3, 23: «Quel que soit votre travail, faites-le de bon cœur,

comme pour le Seigneur, et non pour les hommes», a relevé les faiblesses et les menaces, notamment la jalousie, la haine, le mensonge,

la calomnie, l'indiscipline, le non-respect de la hiérarchie qui sont des maux qui entravent la bonne marche de la chorale. Il a instruit les

choristes à bannir ces comportements néfastes et à se tourner vers l'avenir pour former une vraie chorale qui sait louer le Seigneur par le chant. Le conférencier a relevé les opportunités et les forces qui ont engendré l'action pastorale de la chorale au cours de l'année écoulée, en restant unis, malgré les commérages des oiseaux de mauvais augure qui veulent discréditer et mettre en mal les efforts consentis par le bureau exécutif et la commission technique. Outre le temps d'échange et de dialogue avec le conférencier, la célébration pénitentielle et la messe ont marqué la fin de cette journée.

Pascal BIOZI KIMINOU

Pour ne manquer
aucune édition
de La Semaine
Africaine,
mieux vaut
s'abonner

XXV^e DIMANCHE ORDINAIRE - ANNEE A «Les derniers seront premiers: la logique surprenante du royaume»

Textes: Is 55,6-9; Ps 144; Ph 1,20c-24.27a; Mt 20,1-16

Frères et sœurs,

Il existe, dans notre relation avec Dieu, une tentation particulièrement subtile: nous voulons parfois comprendre Dieu à partir de nos propres catégories humaines. Nous parlons de justice, de mérite, de récompense, de priorité, de droits; et, sans nous en rendre compte, nous finissons par demander à Dieu de se conformer à notre manière de penser. Or, la liturgie de ce dimanche vient précisément déplacer nos certitudes. Le prophète Isaïe nous adresse cette parole qui constitue la clé de lecture de notre méditation: «Mes pensées ne sont pas vos pensées».

Cette parole nous conduit au cœur du mystère chrétien: Dieu ne se laisse pas enfermer dans nos calculs. Sa justice est traversée par la miséricorde, sa puissance se manifeste dans l'amour, et sa grâce est toujours plus grande que ce que nous pouvons mériter.

Par ailleurs, l'évangile des ouvriers de la vigne nous place alors devant un paradoxe qui peut nous déstabiliser: ceux qui ont travaillé depuis l'aube reçoivent le même salaire que ceux qui ne sont venus qu'à la dernière heure. Jésus ne cherche pas ici à nier la valeur du travail. Il veut nous révéler quelque chose de beaucoup plus profond: le Royaume de Dieu n'est pas le résultat de nos performances; il est d'abord le don gratuit d'un Père qui veut faire participer chacun à sa vie.

C'est précisément cette logique de la grâce que Sainte Thérèse de Lisieux évoque avec une profondeur exceptionnelle. Elle choisit de s'abandonner avec confiance à la miséricorde de Dieu. Sa «petite voie» nous rappelle que la sainteté n'est pas une compétition, mais une réponse humble à l'amour premier de Dieu.

Saint Jean Bosco, quant à lui, a incarné cette même logique dans son apostolat auprès des jeunes. Là où certains voyaient un jeune perdu, Don Bosco voyait une personne à relever, à éduquer et à conduire vers Dieu. Ainsi, la Parole de ce dimanche nous pose une question fondamentale: Savons-nous encore nous réjouir de la bonté de Dieu lorsqu'elle s'exerce chez d'autres personnes?

La première lecture nous conduit au cœur du mystère de Dieu et Isaïe proclame: «Cherchez le Seigneur tant qu'il se laisse trouver; invoquez-le tant qu'il est proche».

Puis il ajoute: «Que le méchant abandonne son chemin, et l'homme perfide, ses pensées. Qu'il revienne vers le Seigneur qui aura pitié de lui».

Il y a ici un mouvement magnifique: chercher Dieu, abandonner nos mauvais chemins, revenir à lui et accueillir sa miséricorde.

Mais Isaïe nous avertit immédiatement: Dieu ne fonctionne pas selon nos catégories.

«Mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos chemins ne sont pas mes chemins».

Cela signifie que la conversion ne consiste pas uniquement à modifier notre comportement. Elle consiste également à laisser Dieu convertir notre manière de penser.

Nous devons apprendre à regarder comme Dieu regarde. L'homme regarde le passé; Dieu regarde la possibilité d'un avenir. L'homme voit la faute; Dieu voit la possibilité de la conversion. L'homme voit le retard; Dieu voit encore une vocation. L'homme voit quelqu'un qui a échoué; Dieu voit quelqu'un qu'il peut relever.

Voilà pourquoi le Seigneur dit: «Mes pensées ne sont pas vos pensées».

C'est précisément cette vérité que Jésus va mettre en scène dans la parabole des ouvriers de la vigne.

Dans nos familles, cessons de comparer les enfants. Dans nos communautés chrétiennes, cessons de rivaliser pour les responsabilités. Dans nos groupes, cessons de considérer l'ancienneté comme un titre de propriété. Dans nos paroisses, accueillons celui qui arrive. Dans notre société, donnons une deuxième chance à celui qui veut recommencer. Et surtout, ne fermons jamais la porte à celui qui revient vers Dieu.

Ainsi, le témoignage de Don Bosco nous interpelle particulièrement. Combien de jeunes sont aujourd'hui sur la place, comme les ouvriers de la dernière heure?

Ils attendent une parole. Ils attendent quelqu'un qui croie en eux. Ils attendent une communauté qui ne les juge pas immédiatement. Ils attendent une Eglise qui leur dise: «Tu as une place dans la vigne du Seigneur».

Notre mission n'est pas simplement de leur reprocher leur éloignement. Notre mission est de leur ouvrir un chemin. C'est là que la pastorale devient véritablement évangélisatrice.

Demandons donc au Seigneur un cœur capable de se réjouir du bien de l'autre, un cœur capable d'accueillir celui qui revient, un cœur capable de donner une seconde chance, un cœur capable de croire que même à la dernière heure, Dieu peut encore faire naître quelque chose de nouveau.

Et que Sainte Thérèse de Lisieux nous enseigne la confiance, que Saint Jean Bosco nous enseigne la proximité et que le Christ nous donne son propre regard.

Alors nous pourrions véritablement entrer dans la logique du Royaume: non pas la logique du mérite qui divise, mais la logique de la grâce qui rassemble; non pas la logique de la comparaison qui blesse, mais la logique de l'amour qui rassemble.

Amen!

Abbé Ander KETIKETI

Curé de la paroisse Sainte Thérèse de Ngambio
(Archidiocèse de Brazzaville)

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI NOTAIRE

91, Avenue de l'indépendance, Centre-ville, Arrondissement 3 Poto-poto,
B.P: 13646 / Tel(s): (+242) 05.585.61.87/06.412.71.92

E-mail: officenotsmb@gmail.com

BRAZZAVILLE / REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

HUA TRAVAUX CONGO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE S.A.R.L.U

CAPITAL SOCIAL: DIX MILLIONS (10.000.000) de francs CFA.

**SIEGE SOCIAL: Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville,
Arrondissement 3 Poto-Poto.**

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-neuf juillet deux mille vingt-six, reçu par Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville, Arrondissement 3 Poto-poto, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à Responsabilité limitée unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger:

• **La réalisation de tous travaux de génie civil: terrassement, bâtiment industriel, aménagement des sites, transport de matériaux.**

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: «**HUA TRAVAUX CONGO**».

Siège social: Le siège social est situé à Brazzaville, 91, Avenue de l'indépendance, Centre-ville, Arrondissement 3 Poto-Poto.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui Commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à Dix Millions (10.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Cent mille (100.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires Monsieur **LI BAISHUN**, domicilié à Brazzaville, 13, eucalyptus, cité des 17, la Base, Arrondissement 7 Mfilou-Ngambata, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société dénommée **HUA TRAVAUX CONGO** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B13-00610**.

Pour avis

**Maître Aubierge Prisca
MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE**

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI NOTAIRE

91, Avenue de l'indépendance, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto,
B.P: 13646 / Tel(s): (+242) 05.585.61.87/06.412.71.92

E-mail: officenotsmb@gmail.com

BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

ALPHA AND JAM

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

CAPITAL SOCIAL: UN MILLION (1.000.000) de francs CFA.

**SIEGE SOCIAL: Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville;
Arrondissement 3 Poto-Poto.**

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du dix-huit avril deux mille vingt-cinq, reçu par Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger:

• Les activités de publicité

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: «**ALPHA AND JAM**»

Siège social: Le siège social est situé à Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commen-

ceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires Monsieur **Samuel Ayomide AJIBOYE**, domicilié à Brazzaville, Hôtel Radisson Blu, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société dénommée **ALPHA AND JAM** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B13-00574**.

Pour avis

**Maître Aubierge Prisca
MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE**

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718

E-mail : etudeleolekombo@gmail.com

Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE LUB & CO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de F CFA: 1 000 000

Siège social: Quartier Vindoulou,

Pointe-Noire, République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2024-B13-00014

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 27 Août 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 31 Août 2026, sous le folio 162/26 N°7818, l'associée unique a pris la décision suivante:

Ouverture d'un établissement secondaire: dans l'allée Mamboma, derrière le Tribunal de Grande Instance, à côté de Batimat, Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo.

RCCM: CG-PNR-01-2024-B13-00014.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO -

LA SEMAINE AFRICAINE

**Bihebdomadaire d'information générale,
d'action sociale et d'opinion, s'inspirant
de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique**
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale
des Moyens de Communication Sociale.

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:

Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO

Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme / Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial / Brazzaville:

Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire/ Chef de bureau:

Véran Carrhol YANGA

05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.info.

DIETSMANN

Société anonyme avec Conseil d'administration

Au capital de 14.300.000 francs CFA

Siège social: Avenue de Loango BP: 1775, Pointe-Noire,

République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2002-B14-00053

Aux termes des procès-verbaux de:

1 - La réunion du Conseil d'administration en date du 12 mars 2026, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre, le 12 juin 2026, sous le n°5433, folio 108/45, les administrateurs ont notamment décidé:

- d'arrêter les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- de proposer aux actionnaires, le renouvellement des mandats de l'ensemble des administrateurs en fonction, ainsi que ceux des Commissaires aux comptes, titulaire et suppléant,

2. La réunion du Conseil d'administration en date du 20 avril 2026, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre, le 12 juin 2026, sous le n° 5431, folio 108/43, les administrateurs ont notamment décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général de la société,

3. L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 avril 2026, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre, le 12 juin 2026, sous le n° 5427, folio 108/39, les actionnaires ont notamment décidé:

- d'approuver les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs en fonction, ainsi que ceux des Commissaires aux comptes, titulaire et suppléant.

Le dépôt desdits actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 26 mai 2026, respectivement sous les numéros **CG-PNR-01-2026-D-00449, CG-PNR-01-2026-D-00450 CG-PNR-01-2026-D-00451.**

Pour avis,

Le Conseil d'administration

POLITIQUES PUBLIQUES

Les fondations du PND 2027-2031 validées

Les acteurs multisectoriels ont été en conclave à Kintélé du 21 au 23 septembre 2026 pour la validation du rapport du diagnostic stratégique du futur Plan national de développement (PND) 2027-2031. Les travaux de cet atelier ont été lancés par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, en présence de plusieurs membres du Gouvernement, du coordonnateur-résident du système des Nations Unies (SNU) au Congo Abdourahame Diallo et du préfet de Brazzaville Yves Bodler Ngongo.

Pour Abdourahame Diallo, l'élaboration d'un Plan national de développement n'est pas seulement un exercice de planification, elle constitue un moment privilégié pour définir une vision collective du Congo «que nous voulons construire au cours des prochaines années. Le lancement de ce processus de consultation constitue donc une étape importante qui s'inscrit dans une concertation qui a déjà commencé depuis plusieurs mois.

Le coordonnateur a par ailleurs réaffirmé l'engagement des agences des Nations Unies et des partenaires au développement à accompagner le Gouvernement dans cette nouvelle étape. Cet accompagnement ne se limitera pas à la formulation du PND, il s'inscrira dans la durée, tout au long de son cycle de mise en œuvre, à travers la mobilisation de l'expertise technique, des données et des connaissances, des ressources et des partenariats nécessaires à la réalisation des ambitions



Le Premier ministre, au milieu, à l'ouverture de l'atelier de validation

nationales. La population congolaise particulièrement jeune, la présidente du Parlement des enfants, Lucia Bouenitelamio a plaidé pour que les aspirations déclinées par les jeunes lors des consultations nationales soient prises en compte dans ce PND. Premier cadre quinquennal d'opérationnalisation de la Vision Congo 2063, ce PND, a dit le ministre de l'Economie, du plan, de la statistique et de la prospective, Ludovic Ngatsé, devra répondre à trois questions essentielles: Où en sommes-nous? Où voulons-nous aller? et comment allons-nous y parvenir? «Il s'agira de partir de la description des situations, d'identifier les problèmes centraux, de faire ressortir les enjeux véritables et de dégager les défis majeurs auxquels le prochain cycle de planification devra répondre. Notre ambition est de parvenir à un PND lisible dans ses priorités», a-t-il expliqué. Ouvrant les travaux, le Premier ministre a rappelé que l'élaboration du PND 2027-2031 intervient à l'issue du cycle du PND 2022-2026. Comme tout

exercice de planification, ce nouveau cycle, a signifié le chef du Gouvernement, devra s'appuyer sur les acquis enregistrés, tirer les enseignements de l'expérience passée et répondre aux défis économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux auxquels notre pays demeure confronté. Ce PND devra donc s'articuler autour des priorités suivantes: investir davantage dans le capital humain: l'éducation, la santé, la protection sociale, les compétences, la formation professionnelle et l'employabilité des jeunes; accélérer la diversification et la transformation productive, en donnant une place centrale au secteur privé, aux petites et moyennes entreprises (PME), à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et aux chaînes de valeurs nationales; réduire les inégalités sociales et territoriales, en améliorant l'accès aux services essentiels et aux opportunités économiques dans tous les départements du pays.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

SÉCURITÉ DES PATIENTS

L'impératif de soins de qualité pour protéger la santé

L'humanité célèbre chaque 17 septembre de l'année la Journée mondiale de la sécurité des patients. L'édition de 2026 a retenu comme thème: «Des soins sûrs pour les maladies non transmissibles (MNT)». La célébration de cette journée au Congo a fait l'objet d'une cérémonie solennelle jeudi 17 septembre 2026 à la cité du Djoué, à Brazzaville, où se situe la direction de l'OMS Afrique. Selon les différents messages publiés à cette cérémonie, des soins sûrs et de qualité pour les maladies non transmissibles (MNT) protègent la santé, optimisent l'utilisation des ressources limitées et renforcent la confiance du public dans les services de santé.

Pour marquer cette date, les responsables représentant le Gouvernement et de l'OMS Afrique ont procédé au lancement de la lumière orange qui a éclairé le bâtiment administratif de l'OMS Afro pour symboliser leur engagement commun à garantir que les soins de santé guérissent, soutiennent et protègent chaque personne qui en dépend. La cérémonie a été co-présidée par le Pr Donatien Moukassa, directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, et le Dr Koffi Nyarko, chef



Les participants à la fin de la cérémonie

d'équipe à l'OMS Afro pour les maladies non transmissibles. Le constat épidémiologique dressé par l'OMS est sans appel. Les pathologies chroniques telles que les cancers, le diabète, les affections cardiovasculaires et respiratoires progressent de manière agressive dans la région africaine. Les maladies non transmissibles ont causé au moins 43 millions de décès dans le monde en 2021. Dans la région africaine, elles représentaient 37 % de tous les décès en 2019, contre 24 % en 2000. Exhortant les Gouvernements des pays membres, le Dr Koffi Nyarko les a invités à intégrer la sécurité des patients dans les politiques, programmes et pratiques quotidiennes liées aux MNT. «Les professionnels de santé doivent bénéficier du soutien nécessaire pour fournir des soins sûrs et communiquer ouvertement avec les patients. L'OMS continuera de travailler

avec les Etats membres et les partenaires pour renforcer la qualité et la sécurité des services liés aux MNT dans la région.». Au Congo, selon les responsables de la santé, le pays est en pleine transition épidémiologique. Du fait qu'entre-temps on parlait plus des maladies transmissibles. Mais, la morbidité et la mortalité liées aux maladies non transmissibles augmentent considérablement dans le pays. C'est ainsi que pour sa part, le Pr Donatien Moukassa a rassuré: «Pour le Gouvernement, la qualité des soins et la sécurité sanitaire ne sont pas des options, elles constituent une priorité nationale absolue. Cette volonté s'opérationnalise à travers notre feuille de route sectorielle: le Plan national de développement sanitaire (PNDS).».

Philippe BANZ

DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

La feuille de route de la SFI pour le Congo

Le Congo dispose de plusieurs secteurs capables de soutenir sa diversification économique, mais leur développement reste lié à la capacité du pays à améliorer les conditions d'investissement. Selon le patronat national, le préalable absolu à l'arrivée des capitaux est la résolution de la crise énergétique. C'est le principal enseignement des échanges autour du Diagnostic-pays du secteur privé (CPSP) présenté jeudi 17 septembre 2026 à Brazzaville par la Société financière internationale (IFC).

Bois transformé, logistique, mouture du maïs et aquaculture. Ces quatre secteurs ont été retenus par l'IFC pour leur potentiel d'investissement et de création d'emplois. Le diagnostic estime qu'ils pourraient permettre de mobiliser jusqu'à 1,4 milliard de dollars d'investissements privés et de créer jusqu'à 22 200 emplois d'ici 2030. Mais pour atteindre ces résultats, plusieurs contraintes doivent être levées. Parmi les principales difficultés évoquées figure l'accès à une énergie de qualité et à un coût compétitif. Olivier Buyoya, directeur de division à l'IFC, a également cité l'accès au financement, notamment pour les PME et PMI. Le Groupe de la Banque mondiale affirme accompagner le Congo sur ces deux questions, «à tra-



Les officiels et acteurs du secteur privé pendant la présentation du diagnostic.

vers des projets dans le secteur de l'énergie et des mécanismes de financement et de garantie». Le secteur privé insiste également sur le climat des affaires. Nancy Chenard, secrétaire générale d'Unicongo, estime que les entreprises sont prêtes à investir davantage, mais qu'elles ont «besoin d'un environnement plus favorable et plus sécurisé». Elle a notamment cité «les difficultés d'approvisionnement en énergie et en gasoil parmi les préoccupations actuelles».

Dans la logistique portuaire, certaines contraintes paraissent plus concrètes. Le diagnostic relève notamment le décalage entre les horaires de travail de la douane et le fonctionnement continu du port de Pointe-Noire. Une organisation par roulement pourrait permettre de réduire les délais et les coûts liés au traitement des marchandises. Pour Michel Djombo, ministre

du Développement industriel, des zones économiques spéciales et de la promotion du secteur privé, le diagnostic permet justement de mieux valoriser les infrastructures déjà réalisées par l'État. Les Zones économiques spéciales peuvent, selon lui, accueillir différentes activités industrielles et contribuer au développement des filières.

La représentante résidente du Groupe de la Banque mondiale, Charlotte Ndw Sako, a appelé à passer des recommandations aux actes. Elle souhaite un programme de travail précisant les actions, les responsabilités et les mécanismes de suivi. Au-delà du 1,4 milliard de dollars annoncé et des milliers d'emplois potentiels, l'enjeu est donc désormais de créer les conditions permettant aux entreprises d'investir et de se développer durablement.

Darchevie KETTE BONAZEBI

ALL IN TECHNICAL SOURCING CONGO (AITS-SARLU)

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, Au capital de 1.000.000 FCFA, Siège social: 23, Avenue Ma-Loango, Quartier Matende, B.P.: 4323 – Pointe-Noire, République du Congo, Tél.: (+242) 06 739 71 21, RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00230

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 1^{er} août 2026, Monsieur LOGEAT YOUENN, associé unique de la société ALL IN TECHNICAL SOURCING CONGO (AITS-SARLU), a décidé de transférer le siège social de la société.

Ancien siège social:

23, Avenue Ma-Loango, Quartier Matende, Pointe-Noire, République du Congo.

Nouveau siège social:

N° 11, Avenue de l'Indépendance, Quartier Mvou-Mvou, 2^e étage de l'immeuble en face de la Pharmacie Sympathique, Pointe-Noire, République du Congo.

B.P.: 4323

Tél.: (+242) 06 739 71 21

E-mail: aits-pnr@outlook.fr

En conséquence, l'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié.

Le transfert du siège social prend effet à compter du 1^{er} août 2026.

Dépôt légal: effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis

L'Associé Unique

LOGEAT YOUENN

JUSTICE

Sept présumés trafiquants des peaux de panthère bientôt à la barre

Le 28 septembre 2026 s'ouvrira au Tribunal de Grande Instance d'Ewo, dans le Département de la Cuvette-Ouest, une audience sur une affaire inhérente à la délinquance faunique, dont les faits remontent au 18 mai 2026. Sept personnes seront devant les juges pour répondre des actes qui leur sont reprochés.



Quatre des présumés trafiquants avec des peaux de panthère

Quatre individus avaient été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère le 18 mai 2026, à Ewo. Suite à une dénonciation, trois autres complices avaient été rattrapés dans le district de Kellé, trois jours plus tard. Ces derniers avaient été conduits à Ewo où ils avaient rejoint leurs complices placés à la maison d'arrêt de cette localité. Dans l'attente de leur procès. Pour rappel, les interpellations de ces individus à Ewo tout comme à Kellé avaient été effectuées par les éléments de la Région de Gendarmerie, en collaboration avec les agents de la Direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette-Ouest en poste à Ewo, appuyés techniquement par le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF).

Il s'agirait d'un réseau de présumés trafiquants de produits de faune démantelé par les services ci-dessus cités, dans le Département de la Cuvette-Ouest. Certains de ces trafiquants présumés seraient des acheteurs et revendeurs de ces produits fauniques prohibés, d'autres, des transporteurs et un intermédiaire. L'audience du 28 septembre prochain sera consacrée aux plaidoiries et aux réquisitions du ministère public avant que le tribunal ne se prononce sur le sort de ces prévenus. Les sept individus interpellés sont tous poursuivis pour délits d'abattage, détention, circulation et commercialisation de quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère, trophées d'une espèce animale intégralement protégée par la loi. Ils encourent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonne-

ment ferme avec une amende dont le plafond est de 5 millions de F.CFA chacun, conformément à la loi. L'abattage d'espèces animales protégées constitue une menace majeure pour leur survie. Le commerce illégal de produits de faune conduit à l'extinction d'espèces animales sauvages à travers le monde. Au Congo, la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 en matière de protection des espèces fauniques stipule en son article 27: «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts; pour les besoins de la recherche scientifique».

V.M.

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY

Adresse : Rond-Point Kassai, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en face du Magasin Sporafic, Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO, TELEPHONE: (242) 05 792 75 75 - 06 620 49 57 E-mail: monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE FILIALISATION

PESCHAUD MARITIME CONGO «SOCIETE EN CONSTITUTION»

Siège: 93, Avenue Moe Katt Matou, Immeuble Bati, Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte sous seing privé portant PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF du 30 juin 2026, reçu en dépôt par le Notaire soussigné le 11 septembre 2026, enregistré, même ville le 17 septembre de la même année, folio 175/15, sous le numéro 8506. La société PESCHAUD MARITIME CAMEROUN fait un apport partiel d'actif permettant à sa succursale PESCHAUD MARITIME CONGO de devenir une filiale congolaise dont les actions sont entièrement détenues par elle. En conséquence de ladite décision, il s'opérera une transmission de tous les droits, biens et obligations relatifs aux branches d'activités apportées, de PESCHAUD MARITIME CAMEROUN au profit de PESCHAUD MARITIME CONGO.

Pour avis.

LE NOTAIRE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél: 06664.85.64/04432.52.12.

B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

MAYABEL

Société par actions simplifiée Unipersonnelle / Au capital de 5.000.000 Francs CFA Siège social : Avenue du Général de Gaulle, Tour Mayombe, Entrée B porte A-26, Centre-Ville, B.P: 429, Pointe-Noire, République du CONGO RCCM N° CG-PNR-01-2026-B17-00017.

ANNONCE LEGALE

Suivant acte constitutif (Statuts et annexes) de la société MAYABEL, du 21 Août 2026, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 24 Août 2026, enregistré au domaine et timbres en date du 31 Août 2026, sous le folio 162/51 N°7844, il a été constitué une société de droit congolais, dont les caractéristiques sont les suivantes: **Dénomination sociale:** MAYABEL. **Forme juridique:** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet social: La Société MAYABEL a pour objet en tout pays et particulièrement en République du Congo, directement ou indirectement: Expertise-comptable. **Siège social:** Avenue du Général de Gaulle, Tour

Mayombe, Entrée B, porte A-26, Centre-Ville, B.P: 429, Pointe-Noire, République du Congo.

Capital social: Cinq Millions (5.000.000) de Francs CFA divisé en cinq (500) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA. **Président Associé:** Monsieur Roger MAYABEL. Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B17-00017.**

Fait à Pointe-Noire, le 16 Septembre 2026.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

INSERTION LEGALE

N° 174/2026/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres				Quartiers	Arrondissement/ Département	Requérants
		Sections	Blocs	Parcelle	Superficies			
01	N°10063 du 19/01/2026	/	/	/	624,95 m²	Village Mboukou	Pool	MANDOUELE Adèle
02	N° 10056 du 14/01/26	/	/	/	394,28 m²	quartier Ntsangamani	Madibou	MIANTOUILA BASSEHA Le Sage Crépin Mesmin
03	N°10262 du 23/04/2026	C4	71	9	296,23 m²	46, Rue Simon	Makélékélé	DIAWARA Marikama
04	N° 10255 du 20/04/26	G	49	8 (ex 9)	244,93 m²	19 rue Kinouani Eugène (ex Berthelot)	Bacongo	KIMBEMBE Christian Hubert
05	N°10210 du 03/04/2026	AR3	91	123	202,00 m2	Quartier 803 Poto-potoDjoué	Madibou	Enfants PANDZOU
06	N°10366 du 11/06/2026	/	/	/	360,00 m2	Quartier Kiéle Ténard	Mfilou	LOUVILOUKA MIANSADI Robert
07	N° 10266 du 24/04/2026	AD2	57	2bis	468,66 m²	23-25, rue Makana (quartier Kinsoundi-Barrage)	Makélékélé	MPANDOU Ernestia Josmar
08	N° 10368 du 12/06/26	A	70	3	239,24 m²	13 bis, Rue Nzaba (quartier moukoundzi-Ngouaka)	Makélékélé	BADIABIO NGOUNDOU Marie Rose Gabrielle
09	N°10268 du 24/04/2026	C2	48	8	182,38 m²	41 bis, rue Mboté (quartier Mpissa)	Bacongo	MPANDOU Ernestia Josmar
10	N° 10312 du 15/05/26	AM	82	2	246,79 m²	8, rue Becket bis (quartier 701 Kibouéndé)	Mfilou	GOUARI TSIMBA Geoffroy
11	N° 10370 du 12/06/26	/	/	/	398,17 m²	Quartier Mayanga	Madibou	MANKESSI Aurélien Sabas
12	N° 10451 du 17/07/2026	/	/	/	364, 10 m²	4, rue Docteur Nganfira (quartier 712 Itsali)	Mfilou	NGOLO Nicole Lycette
13	N° 10410 du 06/07/2026	B2	24	12	498,17 m²	12 bis rue Ngoma casimir (quartier Diata)	Makélékélé	MOUSSOUNDA Paul Sand
14	N° 9969 du 03/12/2025	/	/	/	2365,79m²	MAKANA I	Pool	NTSOULAMBA Sylvie Doris
15	N° 10352 du 04/06/26	AM	34	1	180,74m²	7,Rue Mibouodi	Mfilou	MANGOUBI MISSAMOU Jumelé Amour
16	N° 9982 du 12/12/25	E	94	11	249,53 m²	23, Rue Nkouka Matiabou (ex rue Archambault)	Bacongo	Madame MALOUMBI née MABETA Bernadette, Mr MALOUMBI SAMBA MAKANI et enfants
17	N° 9612 du 24/07/2023	AD2	16	15	390, 24 m²	22 Rue Loualou (Kinsoundi)	Makélékélé	DJIMBI née MPOLO Brigitte
18	N° 9808 du 21/09/25	/	/	/	6013,00 m²	Village Nganga-Lingolo (Qtier Kélékélé)	Pool	BIANKAZI Célestine
19	N° 9724 du 12 /08/2025	C4	101	6 et 7	914 ,33 m²	13, rue Armée du Salut	Bacongo	NSIKABAKA Samuel
20	N° 9854 du 09/10/2025	B2	105	3(ex 103A)	349,39 m²	46, rue Yamba (quartier Diata)	Makélékélé	NKOUSOU Emilienne
21	N°10024 du 05/01/2026	G	96	10 (ex 12 bis)	189, 14 m²	125 bis, Rue Nzoungou (quartier Samba Marie)	Bacongo	NKOUKA ZOLA Auguste Claver & BAVOUEZA GUINOT Jérôme Giscard Landry
22	N° 9963 du 02/12/2025	C	79	21	740,18 m²	17, Rue Docteur Cureau quartier Commission	Bacongo	Mme MATSIMA née WAFOUILAMIO MALONGA Charlotte
23	N° 35635 du 04/06/2026	P13B	20	14	297, 69 m²	Rue Mankoussou quartier Moukondo	Mfilou	SAMBA NTSILOULOU Aimé Nazaire
24	N° 10137 du 24/02/2026	/	/	/	599,79 m²	Village Makana I	Pool	NAMY Eric Marx
25	N°10138 du 24/02/2026	/	/	/	351, 03 m²	Village Nganga-Lingolo	Pool	LEHO DIA LOKO Arlette
26	N° 10355 du 04/06/2026	G	90	13(ex 9)	176, 94 m²	97 bis, Rue Nganga Lingolo (ex rue Jules Grevy)	Bacongo	BOUEBOUE Mardochée Gloire
27	N° 10225 du 08/04/2026	AR3	91	152	399, 98 m²	Quartier Poto-poto Djoué	Madibou	HEUX Emilie Coralie Ilona
28	N° 10230 du 08/04/2026	AR3	91	167	398, 80 m²	Quartier Poto-poto Djoué	Madibou	OUELEMBO MOUNTOU Jylucia Ulrich Francine
29	N° 10019 du 30/12/2025	C	12	04	278,50 m²	252, rue Mère Marie (Qtier 207 Bacongo)	Bacongo	NGAKAMA née NIANGUI Diane
30	N° 35426 du 05/05/2026	/	/	/	22006,78m²	Village Mingali-Bambou	Djoué-Léfini	SKAIKY Ali Hussein
31	N° 35427 du 05/05/2026	/	/	/	24155,36 m²	Village Mingali-Bambou	Djoué-Léfini	SKAIKY Ali Hussein
32	N°35530 du 22/05/2026	/	/	/	830,81 m²	Quartier Paul Gambi	Kintélé	Couple LIKOUKA
33	N° 10141 du 25/02/2026	/	/	/	350,75 m²	Kintsana	Madibou	MAMPOUYA Lionel Axel
34	N° 10439 du 15/07/2026	/	/	/	178,78 m²	Rue Mouamba Rosy (Quartier 805 Mayanga Agri Congo)	Madibou	MALONGA Juvet Chrisno
35	N° 10322 du 21/05/ 2026	F	152(ex 110a)	12 (ex 7)	315,80 m²	121, ruen Nkéoua Joseph (ex rue Ampère)	Bacongo	ALIMA KAMARA Derline
36	N°10026 du 05/01/2026	AR1	20	11	420, 11 m²	11, Rue Loumou (quartier Poto-poto)	Madibou	KIBELOLO Eldy Francis et NSIKABAKA Noëlie Matilde
37	N° 10474 du 31/07/2026	/	/	/	10000, 00 m²	Village Mbamba	Djoué-Léfini	BAZINGA Anthony Mikhaël
38	N° 10251 du 17/04/2026	A	284	445	400, 00 m²	Quartier Mbandza Nkandi	Pool	BASSINGOUNINA Vincent
39	N°10465 du 24/07/2026	BH(ex AU)	59	1 (ex 6)	395,57 m²	10, rue SITA Valentin	Madibou	KODIA NGOYI Chruz
40	N° 8015 du 05/06/2024	/	/	/	2.177.585,49 m²	Village Bac Djouéké (Ngamanzoungou)	Pool	KIAKOUAMA Elorian
41	N° 10301 du 11/05/2026	/	/	/	199,91 m²	25, rue Léfini (Quartier Indzouli)	Mfilou	KOUA-NGOULHOUD Michel
42	N°10188 du 27/03/2026	/	/	/	234,17 m²	Route nationale n° 1(Nganga-Lingolo)	Pool	BINDOULA NZOUMBA Jeanine Isabelle
43	N°9002 du 05/07/2024	BJ	100	4	1049, 40 m²	Rue NZABA Prosper quartier MBOUONO	Madibou	KOUSSALOUKA née NGOLO HAMPOLO Laurentine
44	N° 7074 du 23/11/22	/	/	/	2029,28 m²	Quartier Kombé	Madibou	OBAKA née BAKHEBELA Odette

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Fait à Brazzaville, le 14 septembre 2026

Pour l'Insertion légale

Le chef de Bureau, Aimé Carl Stédy DIATOU

MEDIAS ET COMMUNICATION

La première édition du SICOM a vécu!

Si sans le passé le présent n'est rien, alors comment pouvons-nous parler des nouveaux sans citer les anciens? À la veille du quart de siècle de la loi du 12 novembre 2001, portant Liberté de l'information et de la communication en République du Congo, des membres du Gouvernement, des icônes du journalisme, des professionnels des médias venus de différents horizons, des étudiants en communication se sont réunis du 17 au 19 juillet 2026, au Centre international de conférence de Kintélé autour du salon de l'information, de la communication et des médias (SICOM) pour réfléchir et débattre sur la thématique: «Témoigner, produire, former, innover: de la presse écrite à l'audiovisuel, et à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle»

Cette initiative du journaliste Gylidas Mayela a été ouverte par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, au nom du Président de la République Denis Sassou Nguesso. Placée sous le signe de reconnaissance, lors de la cérémonie d'ouverture, un hommage mérité a été rendu à Jean Paul Pigasse, cet illustre journaliste français, fondateur du groupe ADIAC, décédé en juillet dernier. Après cela, le Premier ministre a honoré quatorze autres journalistes entre autres: Bernard Mackiza, premier directeur laïc du journal La Semaine Africaine, ancêtre des journaux congolais, Jean-Claude Kakou, Joseph Bitala Bitemo, Jean Obambi, André Ondélé, Rose Samba Toyo, Anne Marie Jeanne Kouloubou. Autrefois vedettes, aujourd'hui devenues



Le Président de la République recevant le prix spécial de la liberté de la presse des mains du commissaire du SICOM

leur expertise. Raison pour laquelle, «c'est à nous-mêmes de faire que le Congo ne soit pas seulement un territoire dont on parle, mais une nation qui raconte elle-même son histoire, ses réalités, ses talents, ses réussites et ses aspirations» a laissé entendre Jean Christ Aubamby, Directeur de cabinet du ministre de la Communication. Pour les étudiants, et passionnés des médias, ce salon a représenté une aubaine, non seulement pour mettre en pratique

contre, du partage de connaissances, d'expériences et de réflexion sur l'avenir des métiers de l'information, de la communication et des médias. Il a favorisé la transmission des compétences entre générations tout en mettant en lumière l'expérience de ceux qui ont contribué à bâtir ce secteur, et l'énergie d'une nouvelle génération appelée à prendre la relève. «Sans la presse, le monde ne se raconte pas. Et sans les médias, le monde ne se retrouve pas», a dit Gylidas Mayela, commissaire



Les icônes de la presse congolaise autour du Premier ministre

la théorie acquise grâce aux ateliers, mais aussi pour se faire connaître auprès des anciens et se créer un meilleur réseautage qui peut ouvrir leurs portes dans

général de ce salon. Au terme de ce salon, nombre de résolutions ont été arrêtées, en l'occurrence réformer et actualiser le cadre juridique des médias; renforcer la formation des professionnels des médias; développer les compétences numériques; lutter contre la désinformation et les deepfakes; encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les rédactions. Aussi, soutenir la production de contenus locaux; améliorer le financement et la viabilité économique des médias; favoriser l'innovation et l'investissement dans le secteur médiatique. Ce salon, instauré comme un rendez-vous annuel, a permis certains participants en majorité des étudiants en sciences et techniques de la communication, ayant pris part



Les officiels posant pour la postérité

icônes des médias congolais, ces figures emblématiques ont reçu des distinctions en guise de remerciements pour leur dévouement à la pratique du journalisme au Congo. L'autre temps fort a été la décoration du Président de la République qui a reçu le prix spécial de la liberté de la presse, pour son engagement en faveur de la promotion d'une presse libre au Congo. C'est à travers d'innombrables panels, ateliers pratiques, masterclass, expositions et visite des stands que ce salon a été initié pour redorer le paysage médiatique congolais, mais aussi envisager l'avenir. Trois jours durant, les professionnels de l'information et de la communication ont examiné le chemin parcouru par les médias au Congo et ont partagé tour à tour

l'avenir. «Aux jeunes nombreux dans la salle, saisissez toutes les possibilités qu'offre ce salon,



Les panélistes de l'atelier inaugural

interrogez, expérimentez, créez et innovez», a dit le ministre de la Communication Thierry Lézin Mougala. Le SICOM a constitué donc un espace de dialogue, de ren-

aux différents ateliers pratiques de réceptionner des certificats de participation.

Durell TSOUMBOU
(Stagiaire)

DROITS DE L'HOMME

L'OCDH demande la liberté provisoire pour Jonas Fred Makita

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) demande la mise en liberté provisoire, pour raisons médicales, de Jonas Fred Makita, détenu depuis janvier 2026 et dont l'état de santé est jugé préoccupant par l'organisation. L'OCDH a lancé cet appel jeudi 17 septembre 2026 à Brazzaville lors d'un point de presse animé par Quentin Banga, coordonnateur des programmes, assisté de Derick Mouanda, chargé du programme monitoring, recherche et documentation à l'OCDH.

L'organisation a présenté un communiqué de plaidoyer et d'alerte consacré à la situation du détenu. Selon l'OCDH, la vie de Jonas Fred Makita serait aujourd'hui gravement menacée en raison de la dégradation de son état de santé et de ses conditions de détention. J. Fred Makita a été interpellé le 9 janvier 2026 à Pointe-Noire par des agents de la Police judiciaire. Après sa garde à vue, il a été transféré à la maison d'arrêt de Dolisie. Il est poursuivi pour des faits qualifiés d'«outrage à magistrat et diffamation contre une institution», qui auraient été commis en décembre 2025. Le dossier a connu un nouveau développement le 20 février, lorsque la Cour suprême a décidé de dessaisir la juridiction de Dolisie au profit de celle de Ouesso. Cette décision faisait suite aux exceptions d'incompétence soulevées par la défense, les plaignants étant notamment un juge d'instruction et le président de la Cour d'appel près le Tribunal de Grande instance de Dolisie. Le transfert vers Ouesso est devenu effectif le 8 mai. Pour l'OCDH, cette



Les deux principaux intervenants de l'OCDH, lors du point de presse.

décision a accentué la vulnérabilité du détenu, éloigné d'environ 1 100 kilomètres de ses proches et dépourvu, dans cette ville, d'attaches familiales ou sociales significatives. L'organisation souligne que, dans le contexte carcéral congolais, les détenus dépendent souvent du soutien de leurs familles pour couvrir certains besoins essentiels, notamment l'alimentation et l'accès aux soins. La situation sanitaire de Jonas F. Makita s'est, selon l'OCDH, progressivement détériorée. Après avoir observé une grève de la faim à la maison d'arrêt, le détenu s'est évanoui le 1^{er} août 2026. Il a alors été évacué vers la clinique Securex, où il aurait séjourné pendant plusieurs semaines pour des problèmes de santé persistants. L'organisation de défense des droits humains conteste cependant les conditions dans lesquelles il a regagné sa cellule. Elle affirme que le 13 septembre, Jonas Fred Makita a été reconduit de force à la maison d'arrêt, quelques jours après une première tentative de transfert. L'OCDH estime que cette réintégration est intervenue alors que l'état de santé du détenu demeurait préoccupant et sans qu'un certificat médical définitif ou un docu-

ment attestant de la fin de sa prise en charge hospitalière lui ait été présenté. Pour étayer son plaidoyer, l'OCDH se réfère à plusieurs dispositions de la Constitution congolaise, notamment les articles 8, 9, 11 et 36, relatifs à la protection de la vie et de la dignité humaine, ainsi qu'à l'interdiction des traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'organisation cite également l'article 119 du Code de procédure pénale, qui encadre le recours à la détention préventive, ainsi que la loi n°10-2022 portant Code pénitentiaire, qui prévoit notamment des garanties en matière d'accès aux soins de santé pour les personnes détenues. À l'approche de l'audience prévue le 24 septembre 2026, Quentin Banga et Derick Mouanda demandent ainsi à la juridiction compétente d'examiner favorablement la demande de mise en liberté provisoire de Jonas F. Makita pour des raisons médicales. L'OCDH réclame par ailleurs une évaluation médicale complète et indépendante de son état de santé, la garantie d'un accès effectif aux soins et le respect de sa dignité pendant toute la durée de la procédure.

Gaule D'AMBERT

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la **SOCIETE BONNE RECOLTE**, société à responsabilité pluripersonnelle au capital de 1000 000 Francs CFA, dont le siège social sis au P38/2, avenue 2^e Division Blindée, Diagonale de l'Ecole Militaire, Poto-poto, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le n°CG-BZV-01-2026-B12-00070, le 20/03/2026;

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue en date à Brazzaville du 11 septembre 2026, il a été délibéré et adopté la résolution portant dissolution anticipée de la **SOCIETE BONNE RECOLTE**;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 16 septembre 2026, sous le n° CG-BZV-01-2026-M-17707 aux fins de la dissolution de ladite société.

Pour insertion légale,

P/I Le Greffier en Chef, Chef de Greffe

Maître Dimitri Christ MPE
Greffier Principal

LITTÉRATURE

Le Dr Malachie Cyrille Ngouloubi a présenté ses distinctions à la presse

Courant cette année 2026, le Dr Malachie Cyrille Ngouloubi a reçu plusieurs distinctions qui lui ont été décernées par rapport à son savoir-faire. Il s'est résolu de les présenter à la presse le 12 septembre à Brazzaville. Cette occasion lui a, également, permis de dresser son bilan littéraire et culturel à mi-parcours. Ces différentes distinctions reçues consacrent ses engagements dans les domaines culturel, scientifique et sportif. Cette diversité est particulièrement significative, parce qu'elle traduit une conception décloisonnée de l'engagement intellectuel.

Ces distinctions ont des origines et des champs de reconnaissance différents, mais elles convergent toutes vers une même exigence: celle de l'excellence, du travail et du service de la communauté. Concernant la littérature et la culture, il a reçu le prix de poésie "Tchicaya U Tam' Si", décerné par l'Atelier Senghor et la Société des poètes français; le prix de poésie "Claude Emmanuel Eta-Onka" du Salon international du livre et des arts de Pointe-Noire; "le Diplôme d'ambassadeur de la culture congolaise", octroyé par l'association Bantu Culture ainsi que le "Diplôme d'ambassadeur de la culture africaine du Festival



Le Dr Malachie Cyrille Ngouloubi avec quelques uns de ses trophées et diplômes



Le prix de poésie Claude Emmanuel Eta-Onka

international du livre et des arts assimilés du Bénin". De même, le Réseau des journalistes et communicateurs congolais pour l'émulation du citoyen lui a attribué trois distinctions majeures: le "Grand prix de la culture ministre Jean-Claude Gakosso"; le "Grand prix du sport, Grand maître Florent Ntsiba" et le

"Grand prix scientifique, Pr Roger Armand Makany". Visiblement ému, le récipiendaire a affirmé que la littérature dialogue avec la science, que la culture nourrit le développement et que le sport participe également à la formation intégrale de l'être humain. «L'année 2026 a été particulièrement féconde dans mon parcours, puisqu'elle a été jalonnée de plusieurs distinctions qui sont venues saluer, à des titres différents, mon engagement dans les domaines de la littérature, de la culture, de la science et, plus largement, dans la promo-

tion de l'excellence. Il m'a donc semblé naturel de venir présenter ces distinctions à un média de référence de notre pays, mais surtout de partager avec vos lecteurs ce qu'elles représentent pour moi et la responsabilité qu'elles impliquent. Car un prix n'est jamais à nos yeux, un aboutissement définitif. Il constitue plutôt une invitation à travailler davantage, à créer davantage et à demeurer digne de la confiance qui vous est accordée», a confié l'heureux récipiendaire à La Semaine Africaine. Précisant que, «ces distinctions ont été obtenues dans le cadre de mon parcours et de mes engagements respectifs, dans différents domaines».

Dr en Sciences économiques et de gestion, enseignant-chercheur, entrepreneur, mais également écrivain, éditeur et promoteur culturel, Malachie Cyrille Ngouloubi dispose d'un parcours qui se situe à la croisée de plusieurs univers qui, loin de s'exclure, se fécondent mutuellement: la recherche scientifique, la spiritualité, la littérature, l'édition, la culture et l'action en faveur de la promotion du savoir. A travers l'écriture et ses différentes initiatives culturelles et éditoriales. Il s'efforce de faire de la connaissance, de la création et de la culture des instruments de formation de l'homme, d'élévation de la conscience et de développement de la société.

Alain-Patrick MASSAMBA

EN BREF

Le président de l' UNEAC reçu par Jean-Claude Gakosso

M. Henri Djombo, président de l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC), a été reçu en audience, lundi 7 septembre 2026, par Jean-Claude Gakosso, ministre de la Culture et des arts, du patrimoine national et de l'Industrie touristique. La rencontre a permis de mettre sur la table les principales orientations issues de l'assemblée générale re-fondatrice de l'UNEAC.



Jean-Claude Gakosso



Henri Djombo

L'UNEAC a lancé sa campagne d'adhésion

L'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC) a lancé officiellement le 7 septembre, à Brazzaville, sa campagne d'adhésion. Une étape présentée comme un nouveau départ, placé sous le signe du rassemblement et de la défense des intérêts des créateurs congolais.

Mort de Kerson Sadam à Brazzaville

Déjà fragilisé par la maladie et hospitalisé à l'hôpital des Armées à Brazzaville, Kerson Sadam, ancien musicien des orchestres Extra Musica et Nouvel Horizon, est décédé le 15 septembre 2026. Jeune ayant beaucoup de talent, il laisse un vide dans le monde musical congolais.



LIVRE

Lutte contre la désinformation

C'était dans la salle Savorgnan de Brazza de l'Institut Français au Congo (IFC), que la Franco-congolaise Dominique Tchimbakala, a procédé jeudi 10 Septembre 2026, au lancement-dédicace de son essai sur la désinformation en Afrique. Cet ouvrage «Le virus invisible», est paru aux éditions Rineuve; il a été préfacé par le philosophe sénégalais Souleymane Bachir Diagne.

À cette cérémonie, étaient présents, le Premier ministre Anatole Collinet Mackosso, l'ancien ambassadeur de la France au Congo Nicolas Normand et des professionnels des médias.



Dominique Tchimbakala



La couverture du livre

Après la présentation des journaux télévisés sur TV5 Afrique pendant sept ans, Tchimbakala se consacre à l'éducation des médias et l'information (EMI), ainsi qu'à la lutte contre la désinformation. Le terrain de travail qu'elle a choisi est le continent africain qui est le plus vulnérable de tous, face aux tentatives répétées de désinformation. «Il y a entre autres: la désinformation sanitaire qui, quand elle est présente dans la population, réduit les chances de survie aux maladies et des gens meurent et continuent de mourir parcequ'ils n'ont pas cru en réalité au virus», a-t-elle déploré.

Elle a également souligné l'existence d'une autre forme de guerre, celle dite «d'influence» dans la désinformation politique, qui de par sa définition, désigne la capacité à agir sur les perceptions pour modifier les attitudes et les comportements dans un sens favorable à ses intérêts. Par exemple, quand une puissance finance des médias étrangers. C'est pourquoi il faut toujours se poser des questions, chercher à vérifier... parce que: Comme dans toutes les guerres, il y a de la propagande et de la contre-propagande qui existent depuis des siècles, a-t-elle rappelé. Ce qui fait que les États sont comme contraints de désinformer la population, pour faire asseoir son pouvoir, mais aussi pour tromper l'ennemi et ses complices.

Outre ces deux guerres précitées, il y a aussi «la guerre informationnelle» qui,

a-t-elle dit, n'est pas une expression catastrophiste inventée par les journalistes. C'est un vrai concept qui peut faire en sorte que des sociétés entières, des nations, se détruisent ou s'autodétruisent en manipulant les peuples: Pendant le confinement de la pandémie de Covid-19, c'était extraordinaire de voir à quel point, poussés par la peur, poussés par l'angoisse, parfois aussi par la désinformation, les gens étaient arrivés à en venir aux mains dans les magasins en France, a-t-elle regretté. Par ailleurs, c'est après de nombreuses conversations avec des amis, des membres de la famille, mais aussi et surtout avec des gens qui l'interpellaient dans la rue, sur ses réseaux sociaux, où elle devait sans cesse répondre à des interrogations. C'est à ce moment-là, qu'elle a pris la résolution d'expliquer à plusieurs personnes pour qu'elles prennent conscience de ce qu'est la désinformation et du danger que celle-ci représente pour les pays. Cette désinformation trouve une brèche, quand le virus a eu prise et a réussi à submerger les défenses immunitaires qui sont: le doute, l'esprit critique et le questionnement, a-t-elle fait remarquer. Cela s'illustre dans le bouquin, quand elle parle de «reconquête des esprits critiques» qui est pour elle est la clé de voûte pour combattre un tant soit peu ce fléau, n'étant plus une épidémie, mais plutôt une pandémie, parce qu'elle est partout. Parmi toutes les conversations qu'elle a eues, dans le livre figure celle avec son

ami Claude qui, lui, croit aveuglement en ce qu'il voit sur Internet. Par contre elle, étant une journaliste aguerrie, et consciente que l'AES (L'alliance des États du Sahel) est un des principaux théâtres de la désinformation politique avec l'affrontement géopolitique qui oppose la France à la Russie. Elle est restée convaincue face à tout ce que son camarade lui racontait sur le Burkina Faso qui, en 2025 connaissait «un boom économique»; les exploits du président Ibrahim Traoré qu'il avait vu dans une vidéo Youtube, inaugurer l'arrivée des nouveaux tracteurs qui devaient être distribués aux agriculteurs pour la souveraineté alimentaire. La preuve par l'image n'existe plus à l'ère de l'intelligence artificielle, a-t-elle souligné. Selon elle, Nous sommes tous devenus malgré nous des vecteurs de la désinformation, à l'image du virus qui se transmet de personne en personne. Alors pour se mettre à l'abri, car n'étant pas une fatalité, elle a conseillé les gens à faire du fact-checking, qui est l'un des gestes barrières qu'il faut respecter comme au temps de la Covid-19 avec la distanciation sociale, avant de relayer toute information. Et c'est là également que les intellectuels devraient intervenir pour éclairer, en organisant des séminaires sur ces sujets et non pas de conduire les peuples comme des moutons de Panurge.

Durell TSOUMBOU
(Stagiaire)

ETUDE DE MAITRE LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA NOTAIRE

Titulaire d'un Office Notarial sis à Brazzaville J-312/M-A, OCH Immeuble SOPRIM (ex SOPROGI)
En face de l'ENAM

Tél: +242 05 745 25 26 / 06 438 64 35

Email: ibiantoari@gmail.com

Insertion Légale

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 26 Août l'an deux mil vingt-six, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société par Actions Simplifiées, enregistrée au domaine, le 02 Septembre 2026, F°151/014 sous le numéro 5251 aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** NICKEL NET en abrégé «NN» SAS

- **Capital Social:** CINQ MILLIONS DE FRANCS CFA (5.000.000 FCFA), divisé en CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité.

- **Siège social:** Le siège social est fixé à Brazzaville: case n°248, Batignolles; Arrondissement IV-Moungali,

- **Objet social:**

La société a pour objet:

- Activité de nettoyage professionnel et industriel.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, se rapportant directement ou indirectement, entièrement ou partiellement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

Durée: quatre vingt dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.

Gérance: est nommé en qualité de président de la société Monsieur Elhadji Boudy SARR

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 10 Septembre 2026 sous le numéro CG – BVZ-01- 2026-B16-00020.

Pour avis

Maître LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA
Notaire

ELECTIONS A LA FECOFOOT

Les urnes vont parler, mais le TAS aura le dernier mot

Le monde du football congolais retient son souffle à l'approche du scrutin pour la présidence de la Fédération congolaise de football (FECO-FOOT). Mais le véritable dénouement de cette élection se jouera bien loin des terrains nationaux, devant le Tribunal arbitral du sport (TAS), à Lausanne (Suisse).

L'Assemblée générale extraordinaire électorale de la FECO-FOOT aura lieu ce samedi 26 septembre 2026 à Brazzaville, avec deux listes de candidatures portées respectivement par Eric Alain Mantot et Carle Boniface Malalou. Mais en début de semaine dernière, Carle Boniface Malalou a requis l'arbitrage du TAS pour examiner l'éligibilité de la liste concurrente. Selon le plaignant, six membres de cette



Carle Boniface Malalou

liste, y compris Eric Mantot, ne rempliraient pas les critères requis pour être candidats. D'après une source, «deux op-



Eric Alain Mantot

tions étaient sur la table: un examen en procédure d'urgence ou la procédure normale». A cause des divergences au sein du Co-

mité exécutif sortant, le TAS devrait examiner le dossier selon la procédure normale. «Cette option permettra la tenue de l'élection à la date initiale, donc ce samedi 26 septembre, tout en laissant le contentieux suivre son cours», indique la même source.

Entre-temps, Henri Endzanga, le premier vice-président de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), a déposé une plainte dénonçant des faits de «faux, usage de faux et usurpation d'identité et de qualité» contre plusieurs membres du Comité exécutif (Comex) ayant saisi le TAS. Cette décision modifie profondément l'atmosphère de la fin de campagne marquée par la présentation des programmes des deux têtes de liste.

Les 41 délégués membres de l'Assemblée générale s'apprêtent donc à voter pour un nouveau Comité exécutif dont la légitimité restera précaire. Il y aura un vainqueur ce 26 septembre, mais l'épée de Damoclès du TAS continuera de planer sur le football congolais les mois à venir. Une invalidation ultérieure par la juridiction internationale basée en Suisse replongerait la fédération dans la crise. Il faut croiser les doigts pour que la future sentence du TAS ne vienne pas tout annuler.

Franck SOUAPIBOU

HANDBALL

L'empreinte de l'AS Boukouélé au Square de Gaulle



Un attaquant arme son tir au sommet de son extension

La jeune formation masculine de l'AS Boukouélé (ASB) a marqué de son empreinte la 22^e journée du tournoi de gala de La Dynamique "Le réveil du handball congolais" disputée dimanche 20 septembre 2026 au Square de Gaulle, à Brazzaville, malgré sa défaite au finish.

L'ASB était aux prises avec CF JSO, un club plus expérimenté. Dans ce duel, elle s'est hissée à la hauteur de son adversaire et a failli déjouer les pronostics, grâce à un collectif soudé et un mental d'acier. Pendant longtemps, l'ASB a fait douter CF JSO, avant de lâcher prise en fin de partie. CF JSO l'a finalement emporté sur le score de 26 à 21, mais l'AS B est sortie de la confrontation tête haute.

Toujours en seniors hommes, l'Inter Club a confirmé son statut en s'imposant, mais difficilement, aux dépens d'Avenir du rail: 29-27. Tandis que face à la puissance et à l'expérience de BMC, Académie s'est inclinée logiquement: 23-45.

Les dames étaient aussi de sortie à l'occasion de cette journée. Grain de sel a dominé littéralement CFP Ntsiété (55-17); DGSP a survolé son match face à ASOC (36-16). Dans la rencontre des U16, CF JSO a pris le dessus sur Union Sport Ngamaba (22-9).

G.M.

Eliminatoires CAN 2027

Claude Le Roy lance l'opération "Commando" pour les Diables-Rouges

A quelques heures du coup d'envoi de la campagne qualificative des Diables-Rouges pour la Coupe d'Afrique des nations 2027, Claude Le Roy a fait face à la presse mardi 22 septembre 2026. Le sélectionneur national n'a pas esquivé les questions brûlantes entourant sa liste officielle de 27 joueurs retenus pour défier la Namibie au Botswana (match délocalisé), jeudi 24 septembre, et le Cameroun, cinq jours plus tard, probablement à huis clos au Stade Massamba-Débat à Brazzaville. Il a aussi tracé la feuille de route d'un groupe en mission de reconstruction. Mais les Diables-Rouges seront sans Thievy Bifouma, qui ne répond plus aux appels du staff technique alors qu'il figure sur la liste. Téléphone coupé. Silence radio, a expliqué le technicien français.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° BCI/DG/DPRM/DAO/2026/03

La Banque Commerciale Internationale (BCI) lance un appel d'offres ouvert relatif au gardiennage et à la sécurité de ses sites professionnels et résidentiels.

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité de conditions, à toutes les personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium de soumissionnaires).

Le dossier d'appel d'offres y afférent sera mis à disposition aux désireux soumissionnaires, sans frais, sur demande par mail adressé à : appel-offres@bcicongo.com, à partir du lundi 21 Septembre 2026.

La date limite de dépôt des plis est fixée au Vendredi 23 Octobre 2026, 15h30 minutes (Heure Locale en République du Congo)

Les soumissionnaires peuvent :

- Soit déposer, contre décharge, leur offre à l'adresse de la banque indiquée ci-dessous,
- Soit l'envoyer par courrier postal avec accusé de réception à la même adresse.

BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (BCI) AVENUE AMILCAR CABRAL B.P. 147 Brazzaville, République du Congo
Pôle Ressources & Moyens / Service Achat (2^e étage)
Tél: +242 06 735 93 92 / 06 735 93 91

Tous les frais associés à la préparation et à la soumission des offres sont à la charge des candidats. La Banque Commerciale Internationale (BCI) n'encourt aucune responsabilité pour ces frais et ce, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure. La Banque Commerciale Internationale (BCI) n'assumera aucun frais, ni ne couvrira aucune dépense ou perte éventuellement supportée par le candidat pour tout aspect relatif à sa soumission.

NB : les cahiers des charges ne sont plus disponibles sous format papier

Ibrahim Dohia TRAORE
Direction Générale

BANQUE



M. Ibrahim Dohia Traoré nommé Directeur général de la B.c.i

Le Conseil d'administration de la B.c.i (Banque commerciale internationale), filiale du Groupe panafricain B.c.p (Banque centrale populaire), a acté, le 11 septembre 2026, la nomination de M. Ibrahim Dohia Traoré au poste de Directeur général, sous réserve de l'approbation des autorités locales et réglementaires. Il succède à M. André Gilles Ernest Collet, arrivé au terme de son mandat.

Fort de 27 années d'expérience dans les secteurs financier et des technologies de l'information, M. Traoré occupait, depuis 2022, les fonctions de Directeur exécutif au sein de B.c.p International, en charge de la Banque de détail à l'international. À ce titre, il pilotait un périmètre couvrant 15 banques dans 14 pays d'Afrique subsaharienne et représentait le Groupe au sein des Conseils d'administration de plusieurs de ses filiales.

Auparavant, M. Traoré a occupé, de 2020 à 2022, le poste de Directeur du Pôle Banque de détail d'Abi (Atlantic business international), holding subsaharienne du Groupe en Afrique de l'Ouest, après avoir dirigé, de 2014 à 2020, son Pôle Organisation et Système d'information. De 2006 à 2014, il a également été Directeur général d'Atlantique technologie, entité en charge des activités technologiques des filiales d'Abi.

Ce parcours lui a permis de développer une solide expertise en stratégie et développement à l'international, management des réseaux bancaires, transformation et digitalisation, gouvernance ainsi qu'en conduite de projets structu-



rants. Diplômé d'un MBA spécialisé en Management financier de l'ESG Paris, M. Traoré est également titulaire d'un certificat d'administrateur de banques de l'Institut marocain des administrateurs, en collaboration avec l'Université Internationale de Rabat, ainsi que d'un Advanced Management Program de MDE Business school et de l'IESE Business School de Barcelone (Espagne). Il est par ailleurs diplômé en informatique de l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire.

Cette nomination s'inscrit dans la dynamique de développement et de transformation de la B.c.i et dans la mise en œuvre des ambitions du Groupe B.c.p portées par son Plan stratégique A.c.t 2030. À la tête de la B.c.i, M. Traoré aura pour mission d'accélérer cette dynamique, de renforcer les performances de la banque et d'accompagner ses ambitions de croissance, de transformation et d'innovation au service

de ses clients et de l'économie congolaise.

Le Conseil d'administration de la B.c.i lui adresse ses vœux de plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et lui assure son plein soutien. Il tient également à saluer l'engagement de M. André Gilles Ernest Collet et sa contribution au développement de la B.c.i au cours des sept années passées et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de son parcours.

A propos de la B.c.i

La B.c.i (Banque commerciale internationale) se positionne comme un acteur bancaire de premier plan, au service de l'ensemble des catégories de clientèle, des particuliers aux grandes entreprises, en passant par les professionnels et les institutions. Engagée dans une démarche de développement responsable, elle accompagne activement les dynamiques économiques du Congo à travers des solutions financières adaptées. Filiale du Groupe Banque centrale populaire (B.c.p), la banque propose une gamme diversifiée de produits et services bancaires, conçus pour répondre aux besoins de son environnement et aux exigences du secteur bancaire.

(Tiré du Communiqué de presse du 17 septembre 2026, Brazzaville)

Contact Presse BCI

Fortuné Emmanuel Senghor
LOUHOU MASSENGO
emassengo@bcicongo.com